

Plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031



Parc Ahuntsic

Version janvier 2023

L'ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité technique

Valérie Simard	Cheffe de division des études techniques, Ahuntsic-Cartierville
Michel Bordeleau	Chef de la division des études techniques, Ahuntsic-Cartierville
Fanie Quenneville	Chargée de projet, architecte paysagiste, Ahuntsic-Cartierville
Jérôme Janelle	Architecte paysagiste, Ahuntsic-Cartierville
Ysabelle Filiatreault	Architecte paysagiste, Ahuntsic-Cartierville
Marlène Ouellet	Chargée de communication, Ahuntsic-Cartierville
Geneviève Descoteaux	Gestionnaire immobilière, Ahuntsic-Cartierville
Diane Bergeron	Agente technique principale horticulture et arboriculture, Ahuntsic-Cartierville
Pascal Pelletier	Chef de section, division des sports et des loisirs, Ahuntsic-Cartierville
Dominic Désilets	Contremaître à l'entretien des parcs et terrains sportifs, Ahuntsic-Cartierville

Comité de pilotage

Diane Martel	Directrice d'arrondissement, Ahuntsic-Cartierville
Marie-Pierre Busseau	Directrice par intérim de la performance, du greffe et des services administratifs, Ahuntsic-Cartierville
Dominique Paquin	Directeur des travaux publics, Ahuntsic-Cartierville
Jocelyn Gauthier	Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Ahuntsic-Cartierville
Gilles Côté	Directeur du développement du territoire, Ahuntsic-Cartierville
Tamar Kantarjian	Cheffe de division des communications et relations avec les citoyens, Ahuntsic-Cartierville

Comité de pilotage (suite)

Émilie Thuillier	Mairesse d'arrondissement, Ahuntsic-Cartierville
Effie Giannou	Conseillère de la Ville, District de Bordeaux-Cartierville
Julie Roy	Conseillère de la Ville, District de Saint-Sulpice
Jérôme Normand	Conseiller de la Ville, District du Sault-au-Récollet
Nathalie Goulet	Conseillère de la Ville, District d'Ahuntsic
Jean-François Desgroseilliers	Directeur de cabinet en arrondissement, Ahuntsic-Cartierville

Avec la collaboration de

Sophie Thériault	Graphiste, Ahuntsic-Cartierville
Lynda Genois	Agente de recherche, Ahuntsic-Cartierville
Colette Boudrias	Commissaire adjointe au développement économique, Ahuntsic-Cartierville
Liane Morin	Conseillère en planification, Ahuntsic-Cartierville
Corryne Vincent	Ingénieure forestière, Ahuntsic-Cartierville
Clarice Rodrigues de Carvalho	Agente de recherche en urbanisme participatif, Ahuntsic-Cartierville
Stéphanie Gagnon	Régisseuse, Ahuntsic-Cartierville
Nathalie Lapointe	Gestionnaire immobilière - cheffe d'équipe, Ahuntsic-Cartierville
Caroline Légère	Cheffe de division, Ahuntsic-Cartierville
Nathalie Laforest	Cheffe d'équipe, Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, VDM

TABLE DES MATIÈRES

PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS 2023-2031 ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Avant-propos (Mot de la mairesse) p. 4

1 Mise en contexte p. 5

Objectif du plan p. 5

Méthodologie p. 5

Organisation du territoire p. 6

Profil sociodémographique de la population p. 7

Orientations de développement du territoire p. 13

Plan stratégique de développement durable 2019-2025 p. 13

Autres plans de l'arrondissement p. 13

Corridors écologiques, un moyen d'adaptation aux
changements climatiques p. 13

Parcours Gouin p. 17-18

2 Portrait et diagnostic p. 19

Sommaire de l'offre p. 19

Parcs et espaces verts de l'arrondissement p. 20

Typologie et vocation des parcs et espaces verts p. 22

Synthèse de l'offre p. 23

Emplacement des parcs et espaces verts p. 30

Synthèse de l'inventaire p. 32

Emplacement des équipements p. 38

Portrait des parcs et espaces verts p. 43

Activités récréatives p. 43

Terrains sportifs p. 43

Installations aquatiques p. 44

Activités hivernales p. 44

Mobilité p. 45

Mobilier et éclairage p. 45

Végétation p. 46

Activités maraîchères p. 48

Parc immobilier p. 49

Grands parcs et le complexe sportif Claude-Robillard p. 51

Portrait des districts de l'arrondissement p. 54

Ahuntsic p. 54

Bordeaux-Cartierville p. 56

Saint-Sulpice p. 58

Sault-au-Récollet p. 60

Sommaire des besoins p. 62

3 Vision et orientations p. 63

Vision p. 63

Huit orientations p. 63

4 Plan d'action p. 65

Méthodologie de priorisation des interventions p. 65

Échéancier de mise en œuvre p. 65

Contexte de réalisation p. 66

Présentation des fiches de parcs p. 67

Priorité d'intervention p. 68

Synthèse des interventions p. 69

5 Annexes p. 70

Types de mobilier p. 70

Fiches de parcs par district p. 70

6 Bibliographie et références p. 71

Avant-propos (Mot de la mairesse)



Émilie Thuillier

Mairesse
d'Ahuntsic-Cartierville

Étant à la fois des aires de détente et de jeux multigénérationnelles, les parcs et les espaces verts sont des lieux de rassemblement d'une grande importance pour les résidents et résidentes des grandes métropoles. Il suffit d'observer les dernières années marquées par la pandémie pour reconnaître le rôle essentiel qu'ils jouent sur le territoire de Montréal. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a la chance d'en dénombrer plus de 80, dont les vocations sont diversifiées, et qui offrent un éventail d'équipements très varié.

Notre priorité est d'offrir à la population des espaces résilients et des installations de qualité qui perdureront dans le temps. Nous souhaitons aussi poser des actions concrètes et proactives pour répondre à l'urgence climatique. L'impact des parcs et des espaces verts sur l'amélioration de la qualité de vie n'étant plus à démontrer, nous ne ménageons aucun effort pour conserver et développer ce patrimoine considérable. C'est donc avec fierté que nous vous présentons le Plan directeur des parcs et espaces verts d'Ahuntsic-Cartierville 2023-2031.

Découlant directement de notre Plan stratégique de développement durable 2019-2025, ce nouveau plan contribue à mettre en valeur nos parcs et nos espaces verts en les rendant plus accueillants, plus accessibles et plus durables. Il favorise par ailleurs des lieux de socialisation et vise une équité entre les districts de l'arrondissement.

Ce plan directeur dresse un inventaire des installations et des équipements qui se trouvent dans chacun des parcs et espaces verts de l'arrondissement. Cet exercice nous a permis d'établir un bilan de l'état des parcs et d'identifier les interventions prioritaires à court et moyen terme. Nous avons beaucoup investi dans les parcs dans les dernières années et ce Plan permettra de guider nos investissements pour les années à venir. Dans une optique de participation citoyenne et afin de nous assurer de bien répondre aux besoins de la population, nous continuerons d'organiser des consultations publiques avant la rénovation des parcs ciblés.

Ce document est l'aboutissement d'un travail de fond qui a débuté en 2018 avec de grandes consultations publiques sur les orientations de l'arrondissement. Il est aussi le résultat de la collaboration entre les différents services de l'arrondissement. Nous tenons d'ailleurs à remercier le personnel de l'arrondissement pour les efforts déployés depuis des années à l'amélioration de nos parcs et espaces verts.

Mes collègues et moi avons hâte de mettre en œuvre ce Plan, un parc à la fois, avec vous.

Émilie Thuillier

1 Mise en contexte

I.1. Objectif du plan

La réalisation du Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) s'inscrit dans une démarche globale qui vise à doter l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'outils de référence afin d'encadrer les investissements futurs dans les parcs et espaces verts. Déjà, l'arrondissement a adopté, en 2019, le Plan stratégique de développement durable et le Plan local des déplacements et, en 2022, le Plan maître de plantation. Les adoptions du Plan d'action de la diversité et de l'inclusion sociale (PAIDIS), en 2021, et du PDPEV en 2023 viennent compléter les instruments d'encadrement et d'orientation de l'arrondissement afin de répondre aux besoins de la population.

Plus spécifiquement, le PDPEV répond à un besoin interne de mieux planifier le développement des parcs et espaces verts. Cette démarche permet d'abord de dresser un portrait des parcs et espaces verts puis d'analyser les atouts et les possibilités d'amélioration de ceux-ci. Une réflexion est également en cours en ce qui concerne la possibilité d'améliorer l'offre en proposant de nouvelles installations.

Ce plan directeur permet également de définir une vision et des principes directeurs qui assurent l'établissement d'un plan d'action (interventions).

I.2. Méthodologie

L'arrondissement possède déjà plusieurs données ou sources d'information sur l'état des parcs et espaces verts. Le défi consiste à regrouper toutes ces informations dans un document cohérent. Sans s'y limiter, l'arrondissement dispose des sources d'informations suivantes :

- ① De nombreuses consultations réalisées récemment pour certains parcs (Nicolas-Viel, Saint-Simon-Apôtre, Ahuntsic, Des Hirondelles, Avila-Vidal, Zotique-Racicot et Marcelin-Wilson). Par ailleurs, l'arrondissement a consulté sa population de façon générale en 2018 pour plusieurs plans directeurs, dont celui des parcs et espaces verts;
- ② De nombreux rapports d'expertise, notamment pour les aires de jeux et les infrastructures aquatiques;
- ③ Des expertises internes des employés de la Ville de Montréal, notamment des unités administratives suivantes :
 - Direction des travaux publics de l'arrondissement,
 - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement,
 - Direction de la performance, du greffe et des services administratifs,
 - Direction du développement du territoire de l'arrondissement,
 - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

I.3. Organisation du territoire

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est situé au nord-ouest de l'île de Montréal, le long des berges de la rivière des Prairies. Il compte 135 336* résidents et résidentes. Avec un territoire de 24,2 km², il est le 5^e plus grand des 19 arrondissements de Montréal. Il est entouré des arrondissements Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord et de la Ville de Mont-Royal.

* source : statistiques Canada 2021.

En plus des ponts de l'autoroute 13, de l'autoroute 15 et de l'autoroute 19, les ponts Lachapelle et Viau complètent les liens enjambant la rivière des Prairies. Tous ces ponts mènent à Laval.

Le territoire est divisé en quatre districts électoraux : Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville, Saint-Sulpice et Sault-au-Récollet. En prenant en considération les parcs régionaux, l'arrondissement met à la disposition de sa population plus de 80 parcs.



L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est situé au nord-ouest de l'île de Montréal.

I.4. Profil sociodémographique de la population

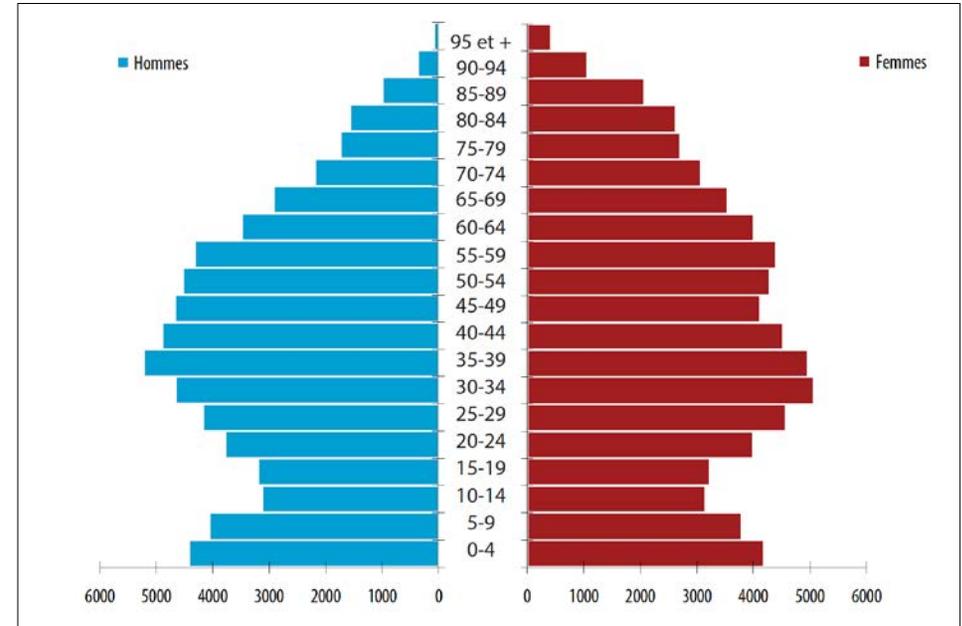
Référence : Statistique Canada, recensement de la population 2016*.

La population totale de l'arrondissement est de 134 245 personnes selon le recensement de 2016. L'arrondissement se classe au 5^e rang sur 19 arrondissements pour la taille de sa population (Tableau - Ratio des parcs et espaces verts par habitants et habitantes en page 22). Le taux de croissance qu'a connu Ahuntsic-Cartierville entre 2011 et 2016 est de l'ordre de 5,8 % et représente la plus importante augmentation depuis 1966. Les femmes comptent pour 52 % de la population et l'âge médian des résidents et résidentes est de 40,8 ans. La tranche d'âge comptant le plus d'individus est celle des 35-39 ans avec 7,6 % de la population. Le ratio homme/femme est assez égal chez les 65 ans et moins, mais l'on remarque qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes chez les 65 ans et plus. Ces données doivent être prises en compte dès le début des réflexions sur le réaménagement des parcs et espaces verts de l'arrondissement afin que les propositions reflètent les besoins de la population.

Lors du recensement (Statistique Canada, 2016), on recense 51 940 immigrants parmi les habitants et habitantes de l'arrondissement et ceux-ci comptent pour 40 % de la population totale, soit 6 % plus élevée que celle de la population totale de la Ville de Montréal, soit 34 %. Parmi les pays d'origine, l'Algérie (9,3 %), le Maroc (8,6 %) et l'Haïti (8,3 %) sont les pays en tête de liste.

Selon le recensement de 2016, 33 % de la population de l'agglomération de Montréal s'identifie à une minorité visible, par contre, ce taux s'élève à 37 % à l'arrondissement. Parmi les districts de l'arrondissement, le district de Bordeaux-Cartierville est le secteur où habite la majorité de la population immigrante et de la population qui s'identifie à une minorité visible, respectivement 51,3 % et 47 %.

Pyramide des âges, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2016



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

* Les statistiques de 2021 étant toujours partielles au moment de la rédaction du plan, les données de 2016 ont donc été utilisées pour définir le profil démographique de la population

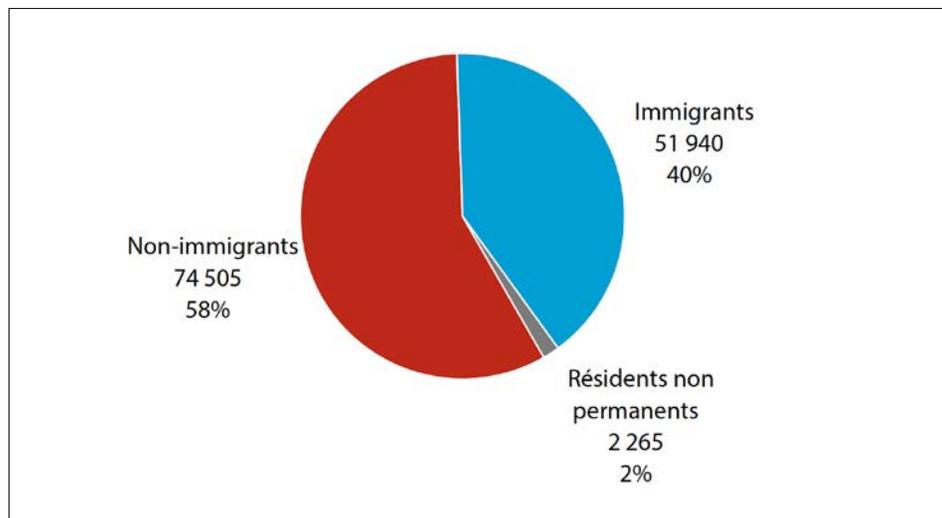
Population selon les groupes d'âge, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2016

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Total - Âge	64 405	100,0	69 835	100,0	134 245	100,0
0 à 4 ans	4 425	6,9	4 185	6,0	8 610	6,4
5 à 9 ans	4 060	6,3	3 790	5,4	7 855	5,9
10 à 14 ans	3 130	4,9	3 145	4,5	6 280	4,7
15 à 19 ans	3 200	5,0	3 230	4,6	6 435	4,8
20 à 24 ans	3 785	5,9	3 995	5,7	7 785	5,8
25 à 29 ans	4 170	6,5	4 580	6,6	8 755	6,5
30 à 34 ans	4 660	7,2	5 070	7,3	9 730	7,2
35 à 39 ans	5 225	8,1	4 970	7,1	10 200	7,6
40 à 44 ans	4 895	7,6	4 520	6,5	9 415	7,0
45 à 49 ans	4 665	7,2	4 125	5,9	8 790	6,5
50 à 54 ans	4 525	7,0	4 285	6,1	8 805	6,6
55 à 59 ans	4 315	6,7	4 395	6,3	8 710	6,5
60 à 64 ans	3 490	5,4	4 005	5,7	7 495	5,6
65 à 69 ans	2 915	4,5	3 550	5,1	6 460	4,8
70 à 74 ans	2 190	3,4	3 075	4,4	5 270	3,9
75 à 79 ans	1 735	2,7	2 710	3,9	4 440	3,3
80 à 84 ans	1 570	2,4	2 630	3,8	4 200	3,1
85 à 89 ans	995	1,5	2 075	3,0	3 070	2,3
90 à 94 ans	370	0,6	1 065	1,5	1 440	1,1
95 à 99 ans	70	0,1	345	0,5	415	0,3
100 ans et plus	5	0,0	75	0,1	80	0,1

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

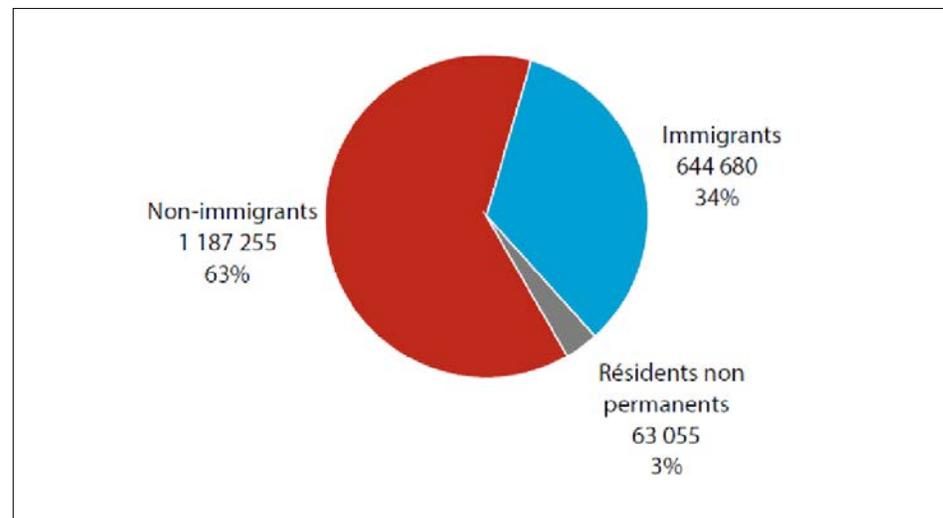
Ensemble du territoire en comparaison à la Ville de Montréal – population immigrante

Statut d'immigrant, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2016



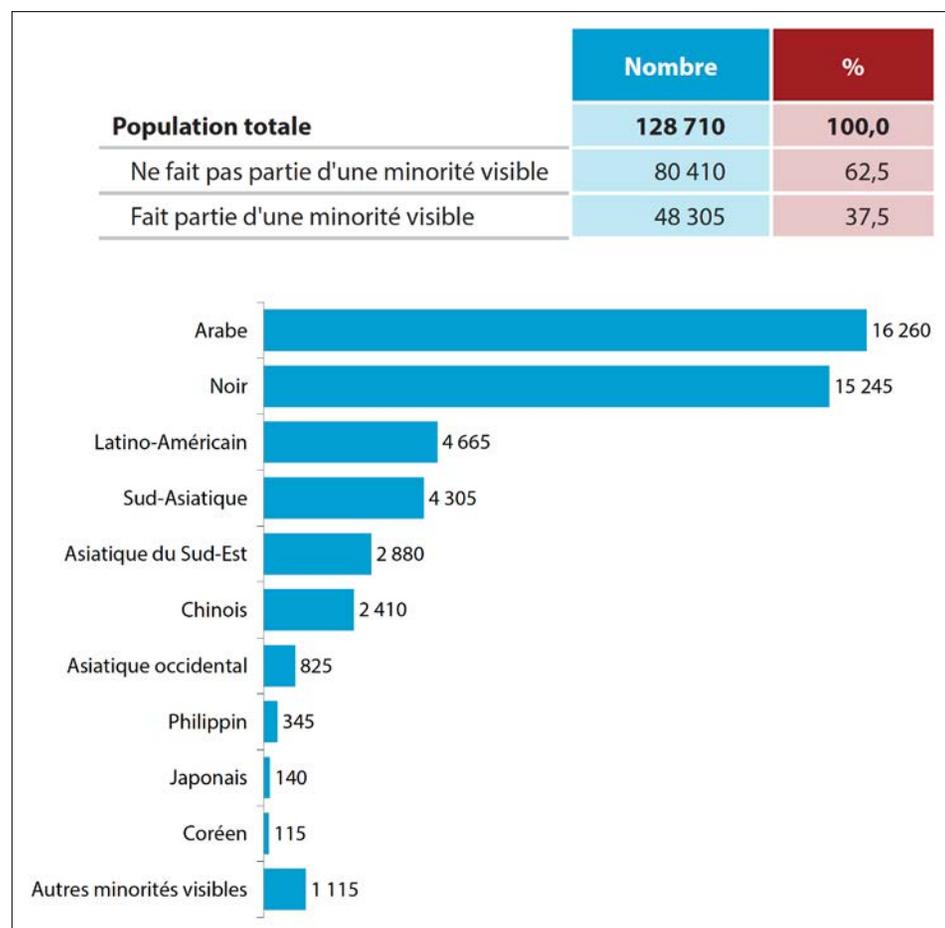
Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Statut d'immigrant, Ville de Montréal, 2016



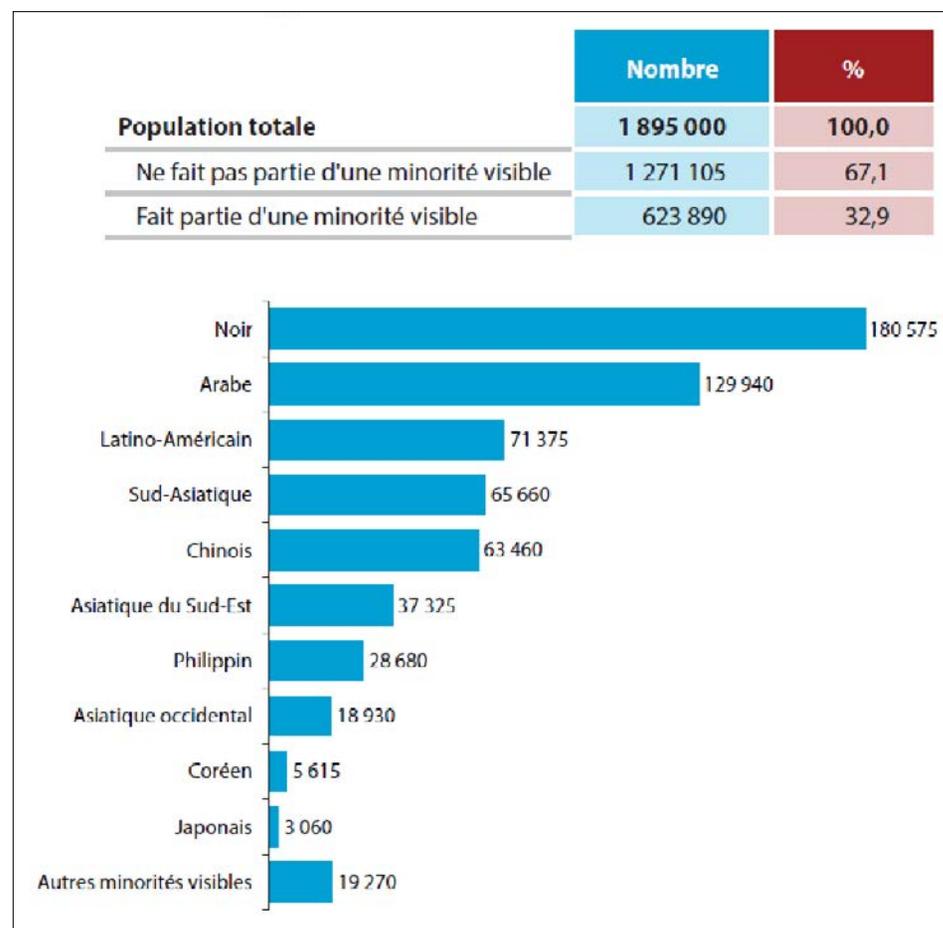
Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Statut d'immigrant et minorité visible, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2016



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Statut d'immigrant et minorité visible, Ville de Montréal, 2016

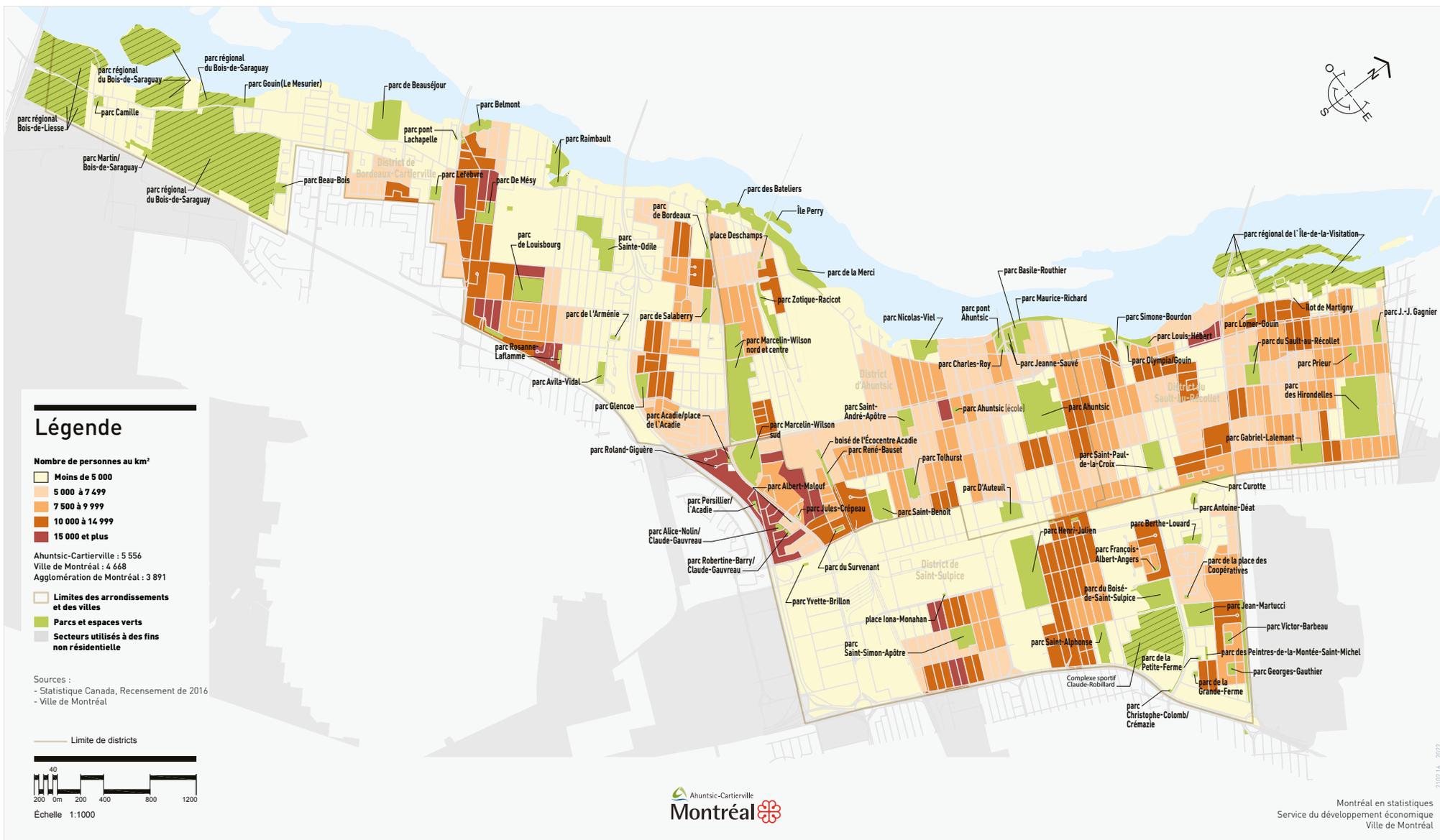


Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Concentration des immigrants, des personnes appartenant à un groupe de minorités visibles et groupe d'âge, 2016

ÂGE/ statut	Par district					
	Ahuntsic-Cartierville	District Sault-au-Récollet	District Saint-Sulpice	District Ahuntsic	Bordeaux-Cartierville	Ville de Montréal
Immigrants	40,4 %	33,9 %	41 %	34,1 %	51,3 %	34,3 %
Minorité visible	37,5 %	32,1 %	39,2 %	30,6 %	47 %	32,9 %
0 à 14 ans	16,9 %	16,2 %	16,6 %	15,5 %	19,4 %	15,6 %
15 à 24 ans	10,6 %	9,6 %	11,6 %	10,3 %	10,5 %	12,1 %
25 à 34 ans	13,8 %	12,9 %	16,5 %	13,5 %	11,7 %	16,7 %
35 à 64 ans	39,8 %	41,8 %	39,2 %	39,5 %	38,8 %	39,7 %
65 à 79 ans	12 %	12,5 %	11,5 %	12,3 %	12,2 %	11,2 %
80 ans +	6,9 %	6,8 %	4,9 %	8,7 %	7,4 %	4,9 %

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.



Avec une superficie du territoire de 24,2 km², la densité de population de l'arrondissement s'élève à 5 556,5 habitants et habitantes au kilomètre carré. Les secteurs les plus densément peuplés se trouvent dans les districts de Bordeaux-Cartierville et de Saint-Sulpice. Le quadrilatère formé par les boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, l'autoroute 15 et la rue Sauvé est la zone la plus dense du territoire avec un ratio de plus de

15 000 habitants et habitantes par kilomètre carré. Toutefois, Bordeaux-Cartierville comporte aussi les secteurs les moins densément peuplés de l'arrondissement, plus particulièrement dans sa portion ouest. Pour bien répondre aux besoins de la population, il serait bon de tenir compte de la densité de chaque secteur pour établir la répartition des parcs et des équipements nécessaires dans l'arrondissement.

I.5. Orientations de développement du territoire

1.5.1 Plan stratégique de développement durable 2019-2025

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a choisi de positionner son Plan stratégique de développement durable 2019-2025 comme un cadre de référence pour un territoire durable et résilient. Ce cadre formalise les ambitions de l'arrondissement et permet d'assurer une convergence entre l'ensemble des politiques, des plans et des programmes autour d'une vision et de priorités d'interventions communes.

1.5.2 Autres plans de l'arrondissement

L'adoption du Plan local de déplacement (PLD) en 2019 et du Plan maître de plantation en 2022 est également en cohérence avec les orientations du Plan stratégique de développement durable.

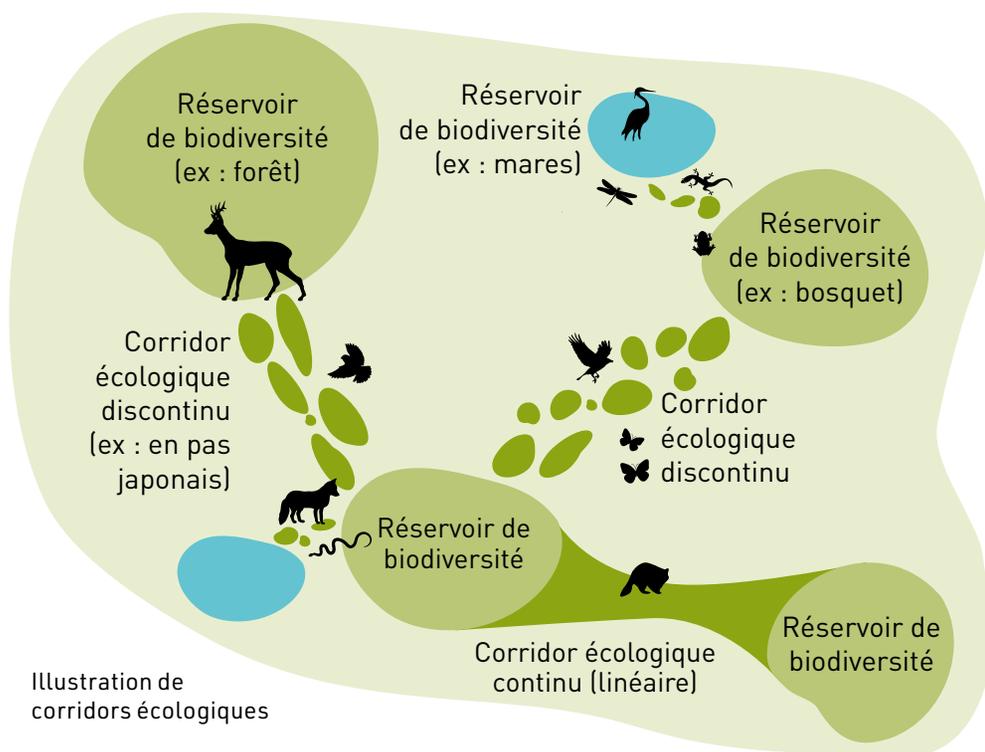
1.5.3 Les corridors écologiques, un moyen d'adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques exercent une forte pression sur la biodiversité. Ils constituent une grande menace pour la survie des espèces végétales et animales.

La protection des réservoirs de biodiversité (milieux naturels, parcs, espaces verts et friches urbaines), qui sont interreliés par un réseau de corridors verts favorisant le déplacement des espèces, est une des solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

La connectivité est un principe fondamental en conservation de la nature axé sur ce que l'on appelle des corridors écologiques – des passages naturels par lesquels la faune se déplace d'un habitat à l'autre. Ainsi, afin de préserver la diversité biologique pour les générations futures, il est important de protéger et de restaurer ces corridors écologiques, particulièrement en milieu urbain.

Afin de restaurer la fragmentation des milieux naturels et de favoriser le succès de la connectivité écologique des habitats présents sur le territoire, une approche intégrée de l'aménagement du territoire est essentielle afin de maintenir un réseau fonctionnel et résilient des corridors naturels urbains.



Un corridor écologique : c'est un milieu reliant entre eux différents habitats (réservoirs de biodiversité)

Liste préliminaire des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville :

- Les bandes riveraines et les mosaïques de parcs le long du parcours Gouin (corridor Est-Ouest);
- Les espaces en friche le long des voies ferrées du CN (corridor Est-Ouest) et des voies ferrées du CP (corridor Nord-Sud);
- Les emprises des lignes de transport d'Hydro-Québec;
- Le parc régional du Bois-de-Liesse;
- Le parc régional du Bois-de-Saraguay (Site patrimonial);
- Le parc régional de l'Île-de-la-Visitation;
- Le Boisé de Saint-Sulpice;
- Le Boisé du parc Marcelin-Wilson;
- Les divers parcs urbains;
- Les espaces verts en bordures des autoroutes;
- Les espaces verts des institutions publiques (Hôpitaux, églises et écoles);
- Les cours des résidences privées.

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Corridors écologiques



1.5.4. Parcours Gouin

Long de 15 km, riche de 14 parcs et de plusieurs sites d'intérêt bordant la rivière des Prairies, le Parcours Gouin est un projet de développement récréotouristique et culturel issu d'une mobilisation déterminante des élu(e)s, des résidents et résidentes, des gens d'affaires, de plusieurs organismes communautaires et des équipes de travail de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville. Cette fructueuse concertation s'est traduite par la réalisation du Plan de développement des berges de la rivière des Prairies, adopté en avril 2013, lequel a donné naissance au Parcours Gouin.

Le Parcours Gouin a pour objectif principal de rendre accessibles, à la population, les berges de la rivière des Prairies, longeant le boulevard Gouin, chemin fondateur de Montréal. Au fil des ans, plusieurs réalisations touchant les parcs et espaces verts ont ainsi vu le jour :

- nouveau mobilier urbain, verdissement, projet pilote de plantes indigènes, reconstruction de deux sentiers pédestres dans le secteur Laurentien-Lachapelle;
- **parc Raimbault** : stabilisation de la berge, belvédère, verdissement, aires de jeux pour enfants, aire de jeux d'eau, nouveaux sentiers pédestres, halte vélos et volleyball de plage;
- **parcs des Bateliers et de la Merci** : projet d'éradication du nerprun, étude archéologique et panneaux d'interprétation;
- **parc Nicolas-Viel** : stabilisation de la berge et réaménagement du parc;

- **parc Basile-Routhier** : construction du pavillon d'accueil du Parcours Gouin, premier bâtiment public à consommation énergétique nette zéro à Montréal, inauguré en 2018;
- aménagement de la **rue piétonne Park Stanley** inaugurée en 2018;
- acquisition par la Ville de Montréal du terrain du Fort Lorette, fouilles archéologiques, travail avec la communauté pour définir un plan d'aménagement pour un futur parc.

Dans ce plan directeur, les parcs qui font partie du Parcours Gouin et ceux présents dans le Plan de développement des berges de la rivière des Prairies sont listés et devront recevoir une attention particulière lors de leur réaménagement. La carte touristique du Parcours Gouin est présentée à la page suivante. On peut également consulter cette carte du Parcours Gouin (voir pages 17-18).



Site patrimonial de l'Ancien village de Saut-au-Récollet

Noyau villageois de Bordeaux



Carte Parcours Gouin 2021

Légende à la page suivante >>

SITES

- 1** Maison Mary-Dorothy-Molson 
9095, boul. Gouin O.
En développement
- 2** Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur 
6555, boulevard Gouin O.
- 3** Musée des Sœurs de Miséricorde 
12435, av. de la Miséricorde / Gouin O.
- 4** Hôpital du Sacré-Cœur (Pavillon principal) 
5400, boul. Gouin O. / Notre-Dame-des-Ange
- 5** Musée des Sœurs de la Providence 
12055, rue Grenet / Salaberry
- 6** Station de pompage Lavigne 
4799, boulevard Gouin O.
- 7** Croix de chemin en pierre du Haut-du-Sault 
Gouin O. / Bois-de-Boulogne
- 8** Maison Georges Goutlée 
1608, boulevard Gouin O.
- 9** Maison Pierre-Persillier Dit Lachapelle 
790, boulevard Gouin O.
- 10** Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci 
555, boulevard Gouin O.
- 11** Stèle du parc Nicolas-Viel 
- 12** Maison Joseph-Gagnon 
187, boulevard Gouin O.
- 13** Maison Georges-Lebel 
1, boul. Gouin E. / Saint-Laurent
- 14** Maison Joseph-Dagenais 
337, boul. Gouin E. / Saint-Denis
- 15** Bibliothèque d'Ahuntsic
10300, rue Lajeunesse / Fleury E. 
- 16** Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville
10300, rue Lajeunesse / Fleury E. 
- 17** Caserne 35 
10827, rue Lajeunesse / Gouin E.
- 18** Pavillon d'accueil  
Pôle récréotouristique
10905, rue Basile Routhier
- 19** Site nautique Sophie-Barat 
10851, av. Saint-Charles / Gouin E

- 20** Église La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie 
1847, boul. Gouin E. / Lambert
- 21** Maison de l'échevin Pesant 
1915, boul. Gouin E. / Papineau
- 22** Site des Moulins
- 23** Maison Paquet 
2012-2016, boul. Gouin E. / Hamelin
- 24** Maison du Pressoir  
10865, rue du Pressoir / Gouin E.
- 25** Maison du marchand général 
2161-2165, boul. Gouin E. / De Martigny
- 26** Maison du boulanger Delorme 
2187, boul. Gouin E. / De Martigny
- 27** Maison Antoine-Brousseau 
2273, boul. Gouin E. / De Martigny
- 28** Croix commémorative de Nicolas Viel 
- 29** Maison Cadieux 
3265, boul. Gouin E.
- 30** Barrage hydroélectrique
Élément récréotouristique
- 31** Hôpital Marie-Clarac 
3530, boul. Gouin E.
- 32** École secondaire Marie-Clarac 
3641, boul. Gouin E.

PARCS

- 1** Parc régional du Bois-de-Liesse           
- 2** Parc Camille       
- 3** Parc régional du Bois-de-Saraguay 
- 4** Parc de Beauséjour          
- 5** Parc Belmont 
- 6** Parc Raimbault          
- 7** Parc des Bateliers  
- 8** Parc de l'île Perry    

- 9** Parc de la Merci    
- 10** Parc Nicolas-Viel          
- 11** Parc Ahuntsic              
- 12** Parc Basile-Routhier              
- 13** Parc Maurice-Richard  
- 14** Site Sophie-Barat      
- 15** Parcs Simone-Bourdon et Louis-Hébert    
- 16** Parc Lomer-Gouin 
- 17** Parc régional de l'Île-de-la-Visitation          

ŒUVRES D'ART PUBLIC

- 1** L'attente
- 2** Marie Gérin-Lajoie

- LÉGENDE :  Abri  Accès universel  Aire de BBQ  Aire de jeux
-  Aire de pique-nique  Avenue piétonne  Baseball  Cantine
-  Canotage  Concert d'été  Croix de chemin  Exerciseur
-  Fontaine à boire  Hockey  Hockey extérieur (été)
-  Jeu de palets (*shuffleboard*)  Musée  Départ de la navette fluviale
- vers le centre-ville  Parc à chiens  Patinage  Pataugeoire/Jeux d'eau
-  Pavillon de parc  Pêche  Piscine intérieure  Piscine extérieure
-  Point de vue  Quai  Randonnée  Bâtiment à valeur patrimoniale
-  Ski de randonnée  Tennis  Terrain de basketball  Terrain de bocce
-  Terrain de pétanque  Terrain de soccer  Toboggan  Toilettes
-  Raquette  Voies cyclables  Volleyball  Wifi

2.1. Sommaire de l'offre

2.1.1. Parcs et espaces verts de l'arrondissement

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dispose sur son territoire de plus de 80 parcs et espaces verts. De ce nombre, quatre sites et complexes sont régis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Ces quatre sites sont accessibles pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement et offrent des installations de qualité exceptionnelle. Les équipements de ces sites n'ont, cependant, pas été relevés dans l'analyse de l'inventaire puisque l'arrondissement n'a pas le pouvoir d'intervenir sur ces sites. Ces équipements ne seront donc pas pris en considération dans le plan d'action. Outre ces parcs et espaces verts, l'arrondissement compte également 30 autres espaces verts totalisant environ 23 000 m², qui sont principalement des passages piétonniers et des îlots de voirie. Ces espaces n'ont pas été retenus dans le présent Plan directeur puisque leur potentiel d'aménagement ou de réfection est plutôt faible. Ainsi, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, 15 % des surfaces au sol sont constituées de parcs et espaces verts.

2.1.2. Typologie et vocation des parcs et espaces verts

L'idée d'établir une typologie et une vocation des parcs et espaces verts « vise à faire ressortir les fonctions dominantes » (1. - voir bibliographie en page 71) de ces sites et à dresser un portrait de l'offre. Ainsi, l'application des typologies et des vocations facilite l'analyse quant à la desserte du réseau des parcs à l'échelle de l'arrondissement. Pour ce plan, l'arrondissement s'est inspiré de la liste des typologies des parcs émise par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et l'a adaptée au territoire d'Ahuntsic-Cartierville. La typologie et la vocation des parcs et espaces verts ont été établies selon les critères suivants : la quantité d'installations, le type d'installations, la superficie, la forme, l'achalandage et le rayon de desserte. Le tableau des pages suivantes présente les différentes typologies et vocations que nous avons déterminées pour chacun des parcs et espaces verts sur le territoire. Une carte sur le même thème suit le tableau.

Classification des parcs et espaces verts



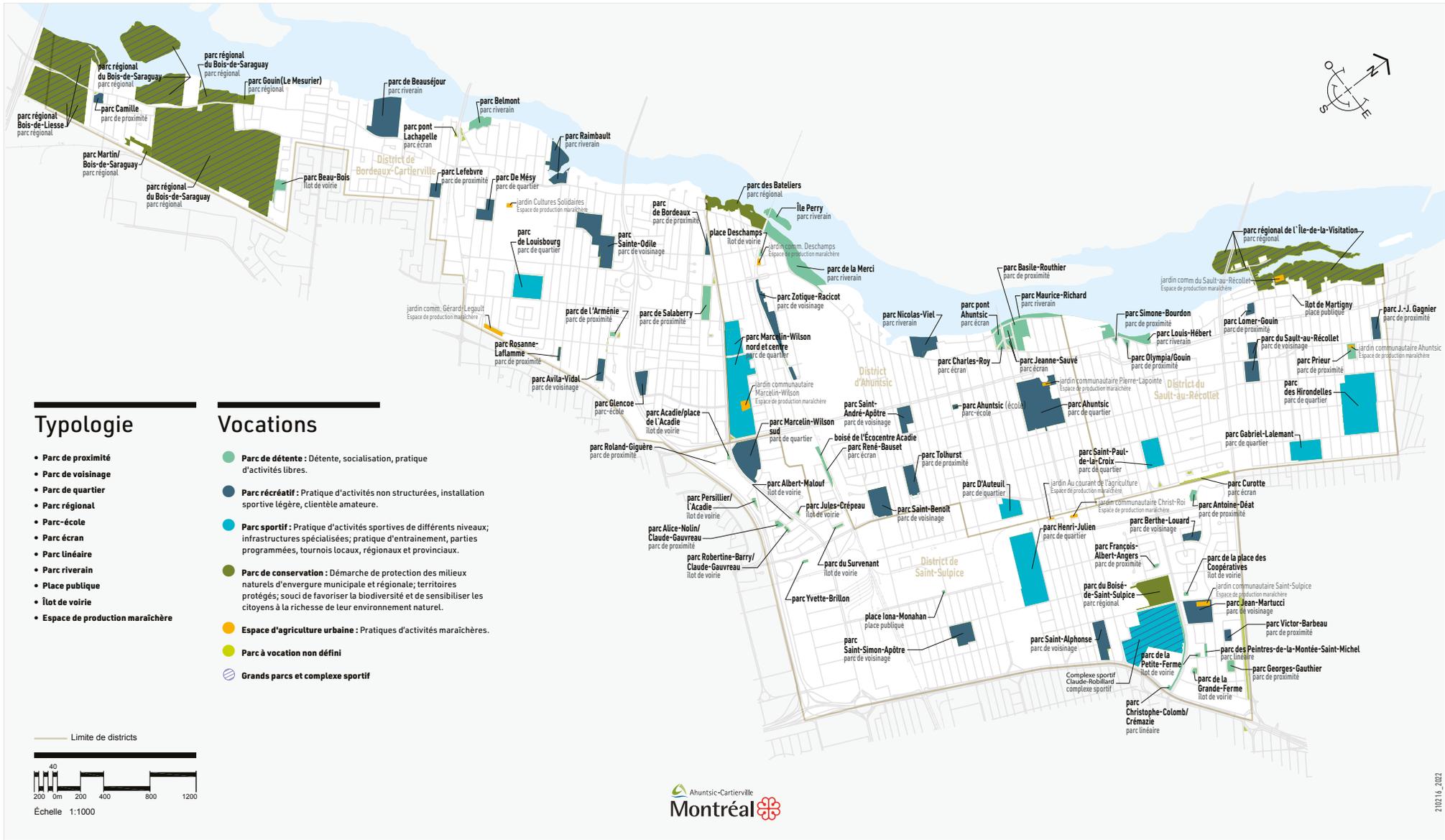
Typologie	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc riverain	Parc régional	Parc-école
Définition	Parc de verdure qui propose peu ou pas d'équipement, sa vocation est principalement axée sur la détente. Ces parcs sont habituellement fréquentés par les résidents et résidentes immédiats.	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Présente plusieurs équipements comme des aires de jeux et des aires de détente.	Parc de verdure visant à offrir une variété d'équipements sportifs, récréatifs et des aires libres pour le loisir, la détente, la socialisation et les jeux libres. Ceux de l'arrondissement possèdent tous au moins un équipement unique ou à utilisation intensive. ex : parc de planche à roulettes ou BMX, pataugeoire, patinoire réfrigérée, piscine, stade de baseball, terrain sportif synthétique éclairé et terrain de volleyball.	Parc caractérisé principalement par son emplacement le long de la rivière des Prairies.	Le parc régional est axé sur la conservation, la mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine culturel et récréatif. Ces parcs font l'objet de planification soignée en fonction des écosystèmes.	Parc-école de propriété mixte (municipal et scolaire) avec une entente à long terme et/ou un bail emphytéotique.
Vocation	Détente, récréative	Détente, récréative	Récréative, sportive	Détente, récréative, conservation	Détente, conservation	Récréative
Rayon de desserte (m)	200	400	800 et +		illimité	400
Superficie (m ²)	500 à 70 000	10 000 à 80 000	20 000 à 150 000	15 000 à 70 000	8 000 à 900 000	2 500 à 20 000

Classification des parcs et espaces verts



Typologie	Parc écran	Parc linéaire	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère
Définition	Parc servant d'écran végétalisé ou de tampon à une infrastructure urbaine (voie ferrée, pont, autoroute, etc.).	Parc destiné à la circulation des piétons ou des cyclistes.	Espace public ornemental permettant la détente, la socialisation et l'animation urbaine.	Un mail situé dans le domaine public et qui est juxtaposé au réseau routier local ou artériel (terre-pleins paysagés, croissants de rue, marge d'une intersection, etc.). Ces espaces peuvent être considérés comme des potentiels de développement en petit parc de proximité ou encore comme place publique.	Espace dédié à la culture maraîchère en milieu urbain dont l'objectif est l'éducation, la sensibilisation et la promotion de l'agriculture urbaine et des saines habitudes de vie. On inclut dans ces espaces les jardins communautaires, les jardins collectifs, les jardins nourriciers et les jardins de production gérés par des partenaires.
Vocation	Détente	Détente	Détente	Détente	Agriculture urbaine
Rayon de desserte (m)					
Superficie (m ²)	1 000 à 45 000	5 000 à 18 000	300 à 1 000	500 à 10 000	600 à 3 000

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Typologie et vocation des parcs et espaces verts

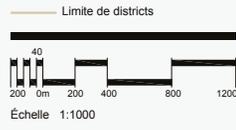


Typologie

- Parc de proximité
- Parc de voisinage
- Parc de quartier
- Parc régional
- Parc-école
- Parc écran
- Parc linéaire
- Parc riverain
- Place publique
- Îlot de voirie
- Espace de production maraîchère

Vocations

- Parc de détente : Détente, socialisation, pratique d'activités libres.
- Parc récréatif : Pratique d'activités non structurées, installation sportive légère, clientèle amateur.
- Parc sportif : Pratique d'activités sportives de différents niveaux; infrastructures spécialisées; pratique d'entraînement, parties programmées, tournois locaux, régionaux et provinciaux.
- Parc de conservation : Démarche de protection des milieux naturels d'envergure municipale et régionale; territoires protégés; souci de favoriser la biodiversité et de sensibiliser les citoyens à la richesse de leur environnement naturel.
- Espace d'agriculture urbaine : Pratiques d'activités maraîchères.
- Parc à vocation non défini
- Grands parcs et complexe sportif



2.1.3. Synthèse de l'offre

Le ratio de parcs et espaces verts par habitants et habitantes est une donnée intéressante pour évaluer l'offre d'un arrondissement. Ce ratio donne un indice sur la qualité de l'environnement offerte aux citoyens et citoyennes du territoire. L'ONU recommande un ratio minimum de 10 000 m² par 1 000 habitants et habitantes. (2. - voir bibliographie en page 71) Selon nos recherches, les métropoles ayant plus de 25 000 m² de parcs et espaces verts par tranche de 1 000 habitants et habitantes présentent un atout majeur en matière de qualité de vie et d'environnement des affaires. La Ville de Montréal obtient un ratio

moyen de 24 412 m² par tranche de 1 000 habitants et habitantes, ce qui est légèrement en dessous de l'objectif du National Recreation and Park Association (NRPA), mais largement supérieur à la recommandation de l'ONU. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville affiche un ratio légèrement plus élevé que la moyenne montréalaise, soit 25 863 m² de parcs et espaces verts par 1 000 habitants et habitantes, notamment dû à la présence des trois parcs régionaux.

Ratio des parcs et espaces verts par habitants et habitantes

Territoire	Population	Ratio (m ² /1 000 habitants)
 Ville de Montréal	1 704 694	24 412
 Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	134 245	25 863
 District d'Ahuntsic	33 745	20 641
 District de Bordeaux-Cartierville	34 667	44 974
 District de Saint-Sulpice	35 693	14 978
 District du Sault-au-Récollet	30 140	22 618

Répartition de la population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par districts

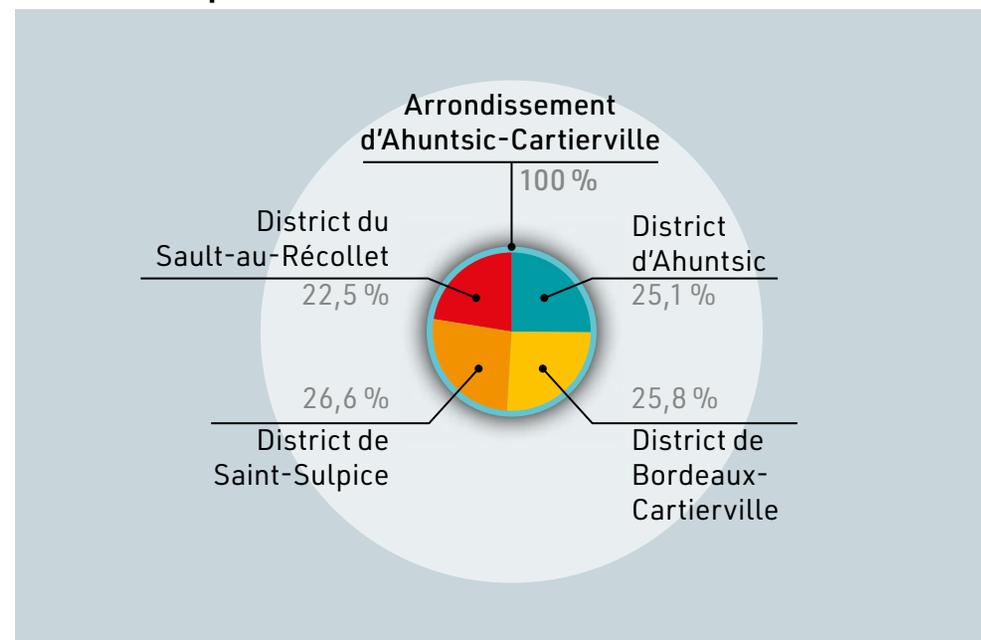


Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE											VOCATION					SUPERFICIE M ²
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation	Agriculture urbaine	
DISTRICT D'AHUNTSIC																	
Ahuntsic			X										X				140 523
Ahuntsic (jardin communautaire Pierre Lapointe)											X					X	2 400
Ahuntsic (École Ahuntsic)					X								X				2 236
Basile-Routhier	X											X					25 390
Boisé de l'écocentre Acadie						X						X					8 657
Charles-Roy						X						X					2 541
D'Auteuil			X											X			27 012
De la Merci								X				X					67 641
Des Bateliers				X											X		50 091
Deschamps, Jardin communautaire											X					X	2 116
Deschamps, place										X		X					1 366
Île Perry								X				X					16 585
Jeanne-Sauvé						X						X					12 748
Marcelin-Wilson Nord et Centre			X											X			141 025
Marcelin-Wilson (jardin communautaire)											X					X	6 545
Maurice-Richard								X				X					17 186
Nicolas-Viel								X					X				31 285
Pont Ahuntsic						X						X					7 198
René-Bauset						X						X					12 117
Saint-André-Apôtre		X											X				22 435
Saint-Benoît		X											X				39 539
Tolhurst	X												X				24 419
Zotique-Racicot		X											X				44 116
SOUS-TOTAL AHUNTSIC	2	3	3	1	1	5	0	4	0	1	3	10	7	2	1	3	705 171

Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE											VOCATION					SUPERFICIE M ²
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation	Agriculture urbaine	
DISTRICT DE BORDEAUX-CARTIERVILLE																	
Avila-Vidal		X											X				
Beau-Bois									X			X					
Belmont							X					X					
<i>Bois-de-Liesse</i>				X											X		
Camille	X												X				
De Beauséjour							X						X				
De Bordeaux	X												X				
De l'Arménie	X											X					
De Louisbourg			X											X			
De Mésy			X										X				
De Salaberry	X											X					
<i>Du Bois-de-Saraguay</i>				X											X		
Glencoe (École Gilles-Vigneault)					X								X				
Gouin (Le Mesurier)				X											X		
Jardin communautaire Gérard-Legault											X					X	
Projet Cultures solidaires											X					X	
Lefebvre	X												X				
Martin / Bois-de-Saraguay				X											X		
Pont Lachapelle						X											
Raimbault							X						X				
Rosanne-Laflamme	X												X				
Sainte-Odile		X											X				
SOUS-TOTAL BORDEAUX-CARTIERVILLE	6	2	2	4	1	1	0	3	0	1	2	4	10	1	4	2	1 559 101

Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE										VOCATION					SUPERFICIE M ²	
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation		Agriculture urbaine
DISTRICT DE SAINT-SULPICE																	
Albert-Malouf									X		X						570
Alice-Nolin / Claude-Gauvreau	X										X						3 020
Antoine-Déat	X										X						4 378
Berthe-Louard		X										X					11 046
Christophe-Colomb / Crémazie							X				X						5 873
<i>Claude-Robillard</i>													X				97 700
De la Grande-Ferme									X		X						1 937
De la Petite-Ferme									X		X						1 217
Des Peintres-de-la Montée-Saint-Michel							X				X						2 090
Du Survenant									X		X						2 316
Du-Boisé-de-Saint-Sulpice				X										X			71 899
François-Albert-Angers	X										X						1 513
Georges-Gauthier	X										X						6 114
Henri-Julien			X										X				125 106
Iona-Monahan								X			X						1 044
Jardin au courant de l'agriculture (éducatif)										X						X	1 370
Jardin communautaire Christ-Roi										X						X	1 520
Jean-Martucci		X										X					39 575

suite page suivante >

Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE											VOCATION					SUPERFICIE M ²
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation	Agriculture urbaine	
DISTRICT DE SAINT-SULPICE																	
Jean-Martucci (jardin communautaire St-Sulpice)											X					X	9 745
Jules-Crépeau										X		X					975
Marcelin-Wilson Sud		X											X				62 687
Persillier / l'Acadie										X		X					10 430
Place des coopératives										X		X					1 208
Robertine-Barry / Claude-Gauvreau										X		X					1 470
Roland-Giguère	X											X					2 701
Saint-Alphonse		X											X				31 457
Saint-Simon-Apôtre		X											X				31 973
Victor-Barbeau	X												X				5 779
Yvette-Brillon	X											X					3 077
SOUS-TOTAL SAINT-SULPICE	7	5	1	1	0	0	2	0	1	8	3	17	6	2	1	3	539 790

Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE											VOCATION					SUPERFICIE M ²
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation	Agriculture urbaine	
DISTRICT DU SAULT-AU-RÉCOLLET																	
Curotte						X											9 366
<i>De la Visitation</i>				X											X		313 249
Des Hirondelles			X											X			152 169
Gabriel-Lalemant			X										X				45 969
Îlot de Martigny									X			X					368
J.-J.-Gagnier	X												X				13 715
Jardin communautaire Sault-au-Récollet											X					X	1 782
Lomer-Gouin	X												X				6 373
Louis-Hébert								X				X					12 939
Olympia-Gouin	X											X					2 553
Prieur	X											X					5 777
Prieur (jardin communautaire Ahuntsic)											X					X	4 550
Saint-Paul-de-la-Croix			X										X				37 252
Sault-au-Récollet		X											X				34 245
Simone-Bourdon	X											X					1 675
SOUS-TOTAL SAULT-AU-RÉCOLLET	5	1	3	1	0	1	0	1	1	0	2	5	5	1	1	2	641 982

Tableau synthèse de l'offre de parcs et d'espaces verts

	TYPOLOGIE											VOCATION					SUPERFICIE M ²
	Parc de proximité	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc régional	Parc-école	Parc écran	Parc linéaire	Parc riverain	Place publique	Îlot de voirie	Espace de production maraîchère	Détente	Récréative	Sportive	Conservation	Agriculture urbaine	
SOUS-TOTAL AHUNTSIC	2	3	3	1	1	5	0	4	0	1	3	10	7	2	1	3	705 171
SOUS-TOTAL BORDEAUX-CARTIERVILLE	6	2	2	4	1	1	0	3	0	1	2	4	10	1	4	2	1 559 101
SOUS-TOTAL SAINT-SULPICE	7	5	1	1	0	0	2	0	1	8	3	17	6	2	1	3	539 790
SOUS-TOTAL SAULT-AU-RÉCOLLET	5	1	3	1	0	1	0	1	1	0	2	5	5	1	1	2	641 982
TOTAL ARRONDISSEMENT	20	11	9	7	2	7	2	8	2	10	10	36	28	6	7	10	3 446 044
NOMBRE DE PARCS ET ESPACES VERTS	88*																

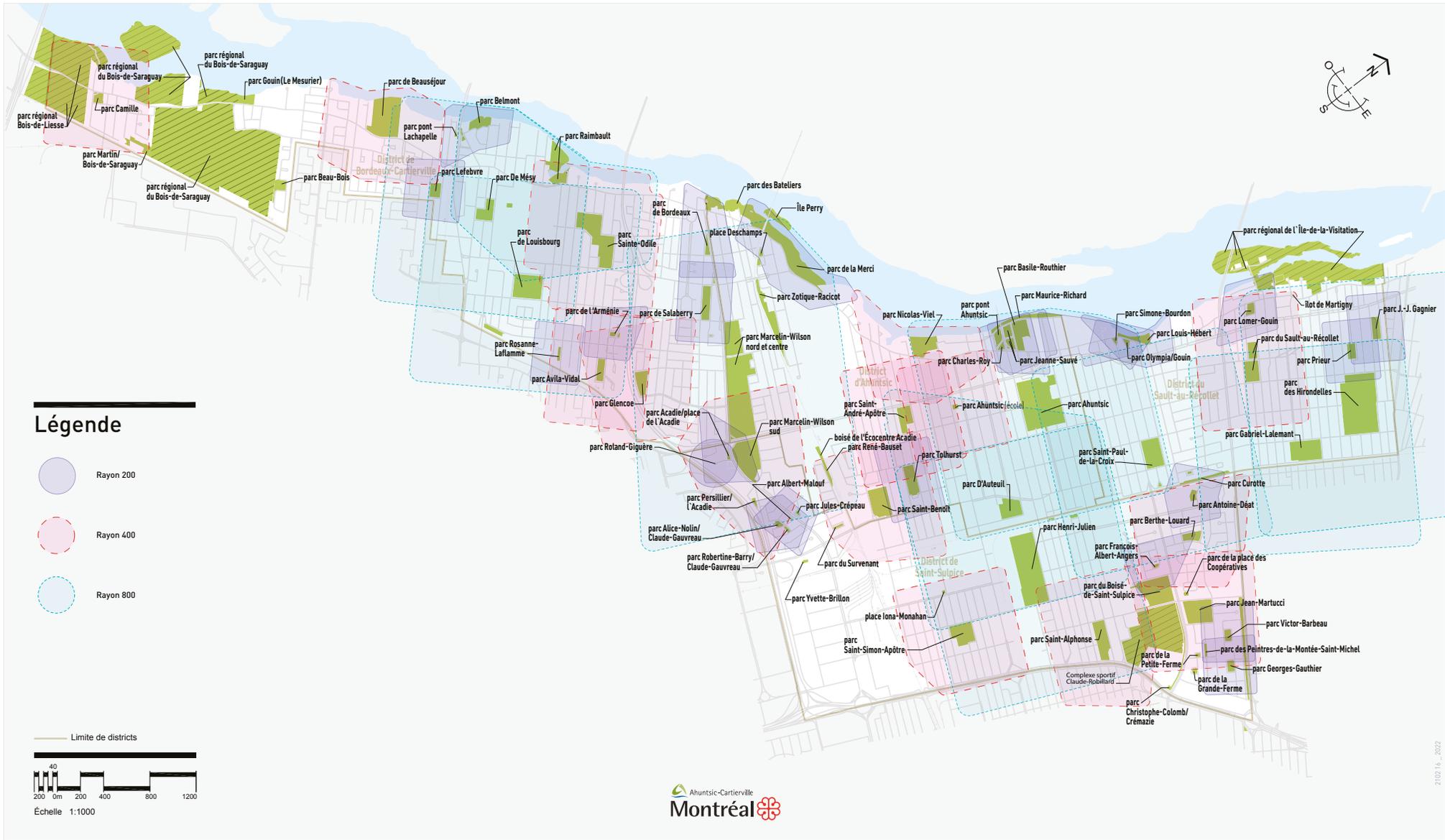
* Un seul parc sans vocation.

2.1.4. Emplacement des parcs et espaces verts

La carte des rayons de desserte présentée à la page suivante illustre la répartition de quatre types de parcs de l'arrondissement : de proximité, de voisinage, de quartier et les parcs-écoles. Comme mentionné dans le tableau des typologies, les rayons de desserte varient entre 200 et 800 mètres selon le type de parcs.

On remarque que bien que le district de Saint-Sulpice obtienne un bas ratio de parcs et espaces verts par habitant et habitante, les parcs sont surtout situés dans les secteurs résidentiels. En revanche, le secteur ouest du District central n'est pas desservi. L'autre secteur peu desservi par ces quatre types de parcs est la pointe ouest du district de Bordeaux-Cartierville. Cependant, ce secteur est à proximité de deux grands parcs régionaux, soit celui du Bois-de-Saraguay et celui du Bois-de-Liesse, dont l'apport à la qualité de vie des gens à proximité est appréciable. Dans les districts d'Ahuntsic et du Sault-au-Récollet, la répartition couvre bien le territoire. Certains secteurs sont même très bien desservis par différents types de parcs, notamment, la partie centrale du district d'Ahuntsic, la partie est du district de Saint-Sulpice, la partie nord du district du Sault-au-Récollet et la partie centrale du district de Bordeaux-Cartierville.

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Rayons de desserte



2.1.5. Synthèse de l'inventaire

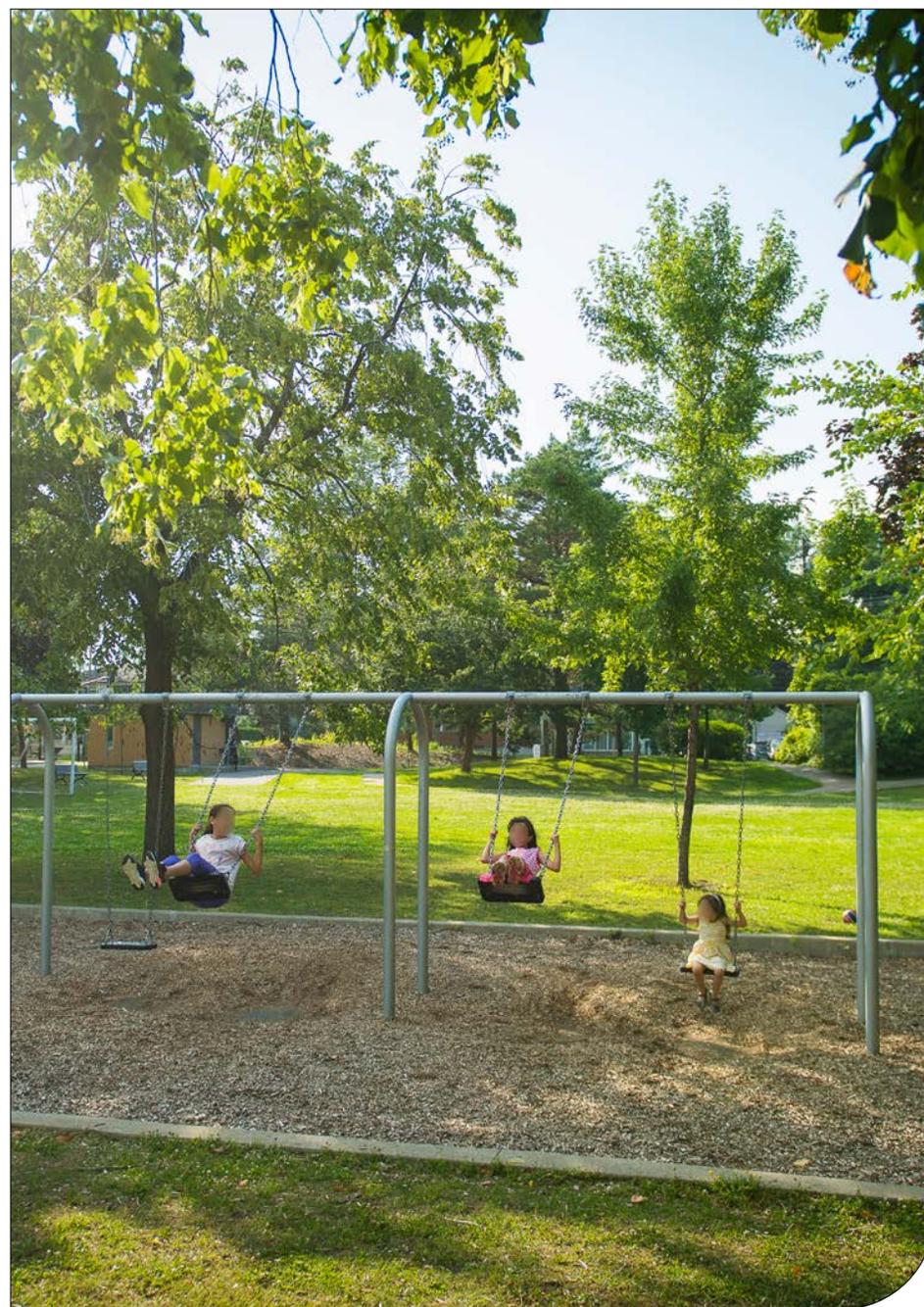
L'inventaire des parcs et espaces verts est regroupé par catégories : les activités récréatives, les terrains sportifs, les installations aquatiques, les activités hivernales, la mobilité, le mobilier et l'éclairage, la végétation et finalement l'immobilier.

Parmi les 4 premières catégories d'équipements, on retrouve 28 types d'équipements pour un total de 264 équipements répertoriés sur le territoire de l'arrondissement. Chaque équipement s'est vu attribuer une appréciation qualitative.

Cette appréciation est traduite par un code de couleur à cinq niveaux, dont voici les équivalences :

-  rouge : équipement « inadéquat »;
-  orange : équipement « peu adéquat »;
-  jaune : équipement « assez adéquat »;
-  vert pâle : équipement « adéquat »;
-  vert foncé : équipement « plus qu'adéquat », puisque récemment aménagé.

Nous avons exclu de l'inventaire les quatre espaces sous la gestion du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports puisque l'arrondissement n'a pas le pouvoir de gestion, d'intervention, ni d'entretien de ces lieux (p.51).



Parc Camille.

Tableau synthèse de l'inventaire des parcs et espaces verts (quantité, répartition et qualité)

	ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE										TERRAIN SPORTIF						INSTALLATION AQUATIQUE		ACTIVITÉ HIVERNALE		MOBILITÉ		MOBILIER / ÉCLAIRAGE		VÉGÉTATION			IMMOBILIER																						
	Aire de barbecue	Parc à chiens	Aire de jeux 18 mois-5 ans	Aire de jeux 5-12 ans	Aire de jeux 12-17 ans	Aire de jeux libres	Aire de mise en forme (module adulte)	Piste de course	Table de ping-pong	Terrain de croquet	Terrain de fer	Terrain de pétanque / Bocce	Terrain de jeu de palets (shuffleboard)	Parc de planche à roulettes / BMX	Terrain de baseball	Terrain de basketball	Terrain de football	Terrain de rugby	Terrain de soccer	Terrain de tennis	Terrain de volleyball	Élément aquatique	Jeux d'eau	Pataugeoire	Piscine extérieure	Butte de glissade hivernale	Patinoire 4 saisons - bandes fixes	Patinoire extérieure avec ou sans bande	Accessibilité	Circulation	Fontaine à boire	Mobilier urbain	Lampadaire et éclairage d'équipements	Arbre en zone aménagée	Arbuste et vivace	Activités maraichères	Boisé	Ariéna	Chalet de parc	Pavillon des baigneurs	Remise	Autre								
DISTRICT DE BORDEAUX-CARTIERVILLE																																																		
Avila-Vidal			1	1						1	2		2																																					
Beau-Bois																																																		
Belmont																																																		
Camille					1	1														1								1																						
De Beauséjour	1			1																																														
De Bordeaux					1	1																																												
De l'Arménie																																																		
De Louisbourg				1	1								2	4		1			1																															
De Mésy				1	1																	1	1				1	1																						
De Salaberry																																																		
Glencoe (École Gilles-Vigneault)				1	1											1																																		
Gouin (Le Mesurier)																																																		
Jardin communautaire Gérard-Legault																																																		
Lefebvre				1	1																																													
Martin / Bois-de-Saraguay																																																		
Pont Lachapelle																																																		
Projet Cultures solidaires																																																		
Raimbault				1	1		1													2		1																												
Rosanne-Lafламme				1																																														
Sainte-Odie				1	1														1																															
SOUS-TOTAL BORDEAUX-CARTIERVILLE		1	0	11	9	0	2	1	0	0	1	2	2	6	0	1	4	0	0	3	1	2	0	2	1	0	0	1	4																					

Tableau synthèse de l'inventaire des parcs et espaces verts (quantité, répartition et qualité)

	ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE														TERRAIN SPORTIF						INSTALLATION AQUATIQUE				ACTIVITÉ HIVERNALE		MOBILITÉ		MOBILIER / ÉCLAIRAGE		VÉGÉTATION			IMMOBILIER													
	Aire de barbecue	Parc à chiens	Aire de jeux 18 mois-5 ans	Aire de jeux 5-12 ans	Aire de jeux 12-17 ans	Aire de jeux libres	Aire de mise en forme (module adulte)	Piste de course	Table de ping-pong	Terrain de croquet	Terrain de fer	Terrain de pétanque / Bocce	Terrain de jeu de palets (shuffleboard)	Parc de planche à roulettes / BMX	Terrain de baseball	Terrain de basketball	Terrain de football	Terrain de rugby	Terrain de soccer	Terrain de tennis	Terrain de volleyball	Élément aquatique	Jeux d'eau	Pataugeoire	Piscine extérieure	Butte de glissade hivernale	Palmirotte 4 saisons - bandes fixes	Palmirotte extérieure avec ou sans bande	Accessibilité	Circulation	Fontaine à boire	Mobilier urbain	Lampadaire et éclairage d'équipements	Arbre en zone aménagée	Arbuste et vivace	Activités maraîchères	Boisé	Aréna	Chalet de parc	Pavillon des baigneurs	Remise	Autre					
DISTRICT DE SAINT-SULPICE																																															
Albert-Malouf																																		X	8												
Alice-Nolin / Claude-Gauvreau			1	1																											X		X	X	28	X											
Antoine-Déat																																															25
<i>Au courant de l'agriculture (jardin éducatif)</i>																																															ND
Berthe-Louard			2	1											1														2						X	1	X	X	63	X							1
Christophe-Colomb / Crémazie																																			X		X	46	X								
De la Grande-Ferme																																		X		X	25	X									
De la Petite-Ferme																																		X		X	13	X									
Des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel																																		X	X	24	X										
Du Survenant																																		X	X	17											
Du-Boisé-de-Saint-Sulpice																																		X	X	68	X									1	
François-Albert-Angers				1																														X	X	21	X										
Georges-Gauthier																																		X	X	58	X										
Henri-Julien	1		1	1			1	1		1	4	3		3	1		1	1	4				1		1			1				X	11	X	X	418	X				1	1					
Iona-Monahan																						1											X	X	X	17	X										
<i>Jardin communautaire Christ-Roi</i>																																													ND		
Jean-Martucci			1	1		1								1																				X	2	X	X	239	X	1							
Jules-Crépeau																																		X	X	23											
Marcelin-Wilson Sud			1	1																														X	1	X	524	X									
Persillier / l'Acadie																																					19	X									
Place des coopératives																																		X		28	X										
Robertine-Barry / Claude-Gauvreau																																				4	X										
Roland-Giguère			1																			1												X	1	X	X	33	X								
Saint-Alphonse			1	1						1		3	2		1								1					2					X	2	X	X	147	X					1				
Saint-Simon-Apôtre			1	1			1					2					1						1				1		1				X	1	X	X	117	X					1				
Victor-Barbeau			1																															X	1	X	X	51	X								
Yvette-Brillon *																																															
SOUS-TOTAL SAINT-SULPICE	1	0	11	7	0	1	1	1	1	1	11	5	0	6	2	0	1	2	4	0	2	2	1	0	1	0	6							20			2016	3	1	0	4	1	0	0	0		

* Nouveau parc à créer et à aménager.

Tableau synthèse de l'inventaire des parcs et espaces verts (quantité, répartition et qualité)

TOTAL DE L'ARRONDISSEMENT

ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE		TERRAIN SPORTIF		MOBILITÉ
4	Aire de barbecue	2	Parc de planche à roulettes / BMX	Accessibilité
3	Parc à chiens	15	Terrain de baseball	Circulation
36	Aire de jeux 18 mois-5 ans	9	Terrain de basketball	MOBILIER / ÉCLAIRAGE
30	Aire de jeux 5-12 ans	1	Terrain de football	72 Fontaine à boire
1	Aire de jeux 12-17 ans	1	Terrain de rugby	Mobilier urbain
6	Aire de jeux libre	18	Terrain de soccer	3 150 Lampadaire et éclairage d'équipements
4	Aire de mise en forme (module adulte)	20	Terrain de tennis	VÉGÉTATION
1	Piste de course	2	Terrain de volleyball	9539 Arbre en zone aménagée
7	Table de ping-pong	INSTALLATION AQUATIQUE		Arbuste et vivace
2	Terrain de croquet	4	Élément aquatique	10 Activités maraîchères
3	Terrain de fer	11	Jeux d'eau	9 Boisé
32	Terrain de pétanque / Bocce	6	Pataugeoire	IMMOBILIER
20	Terrain de jeu de palets (shuffleboard)	2	Piscine extérieure	2 Aréna
		ACTIVITÉ HIVERNALE		19 Chalet de parc
		3	Butte de glissade hivernale	5 Pavillon de baigneurs
		1	Patinoire 4 saisons - bandes fixes	2 Remise
		19	Patinoire extérieure avec ou sans bande	3 Autre

2.1.6. Emplacement des équipements

Les cartes des pages suivantes illustrent la localisation des équipements sur le territoire selon les quatre principales catégories d'équipements. On y retrouve la carte des activités récréatives, la carte des terrains sportifs, la carte des installations aquatiques et la carte des activités hivernales.



Parc Henri-Julien.

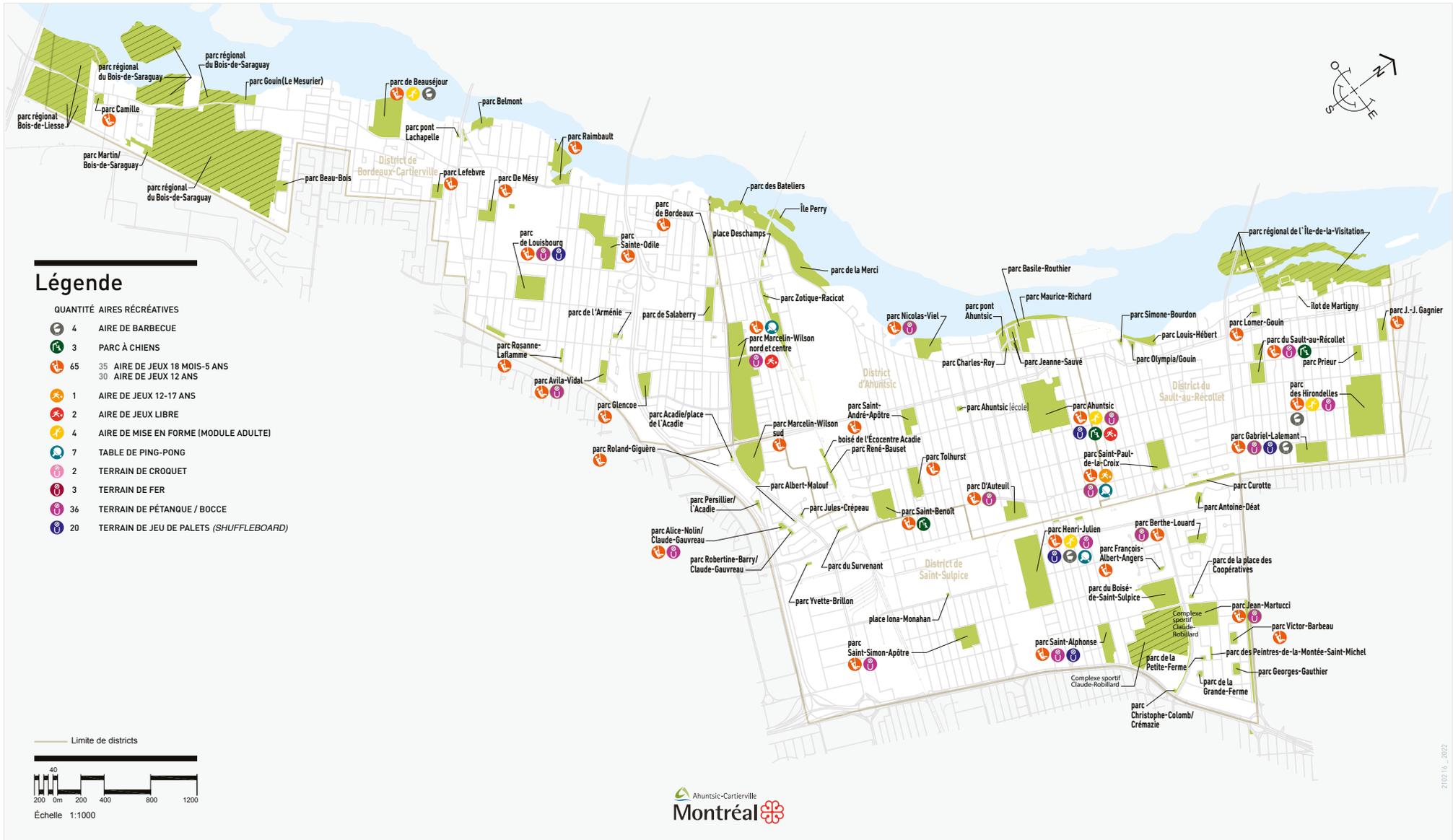


Pataugeoire Gabriel-Lalemant.

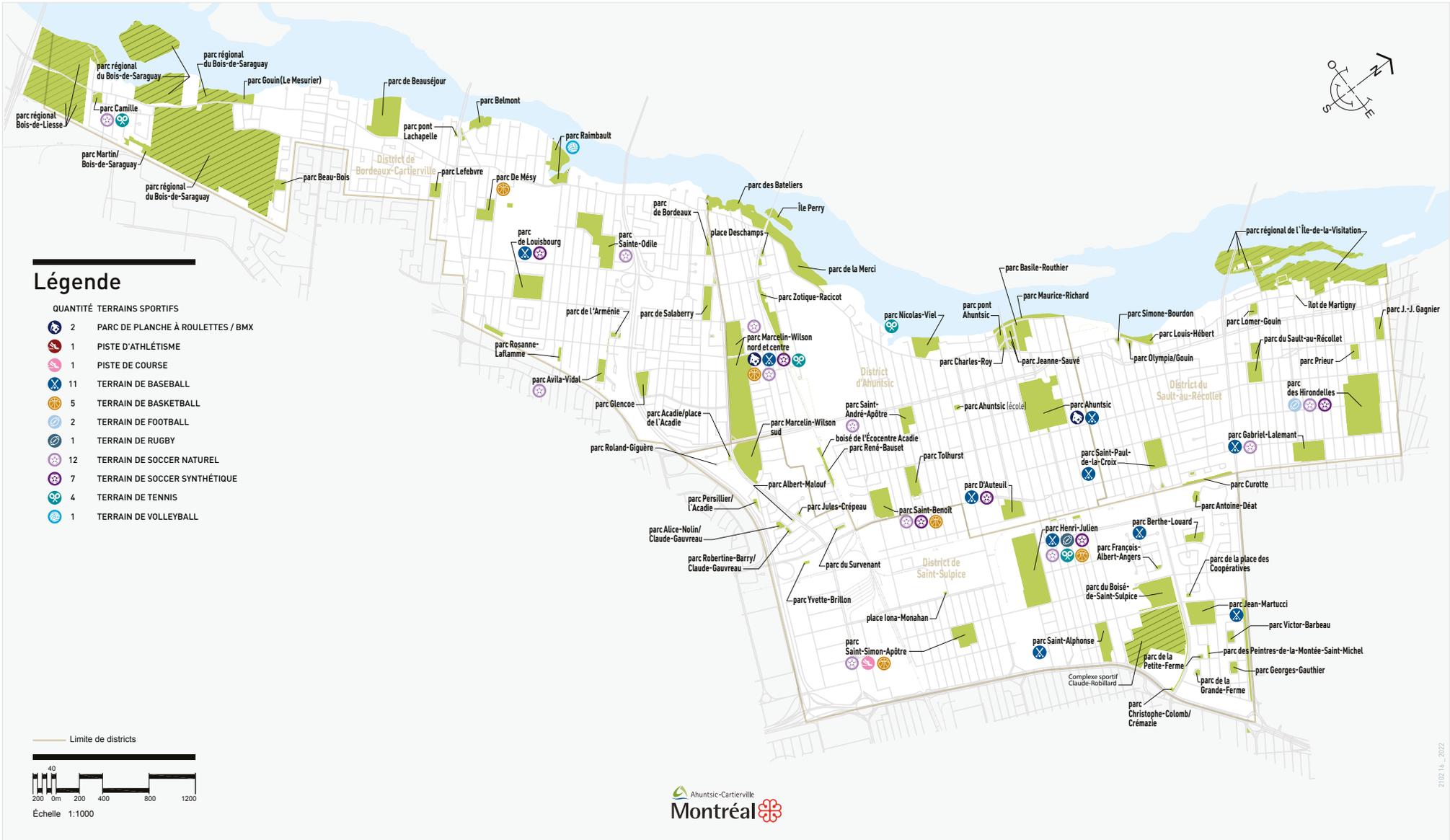


Patinoire Bleu Blanc Bouge.

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Activités et plateaux sportifs • équipements récréatifs



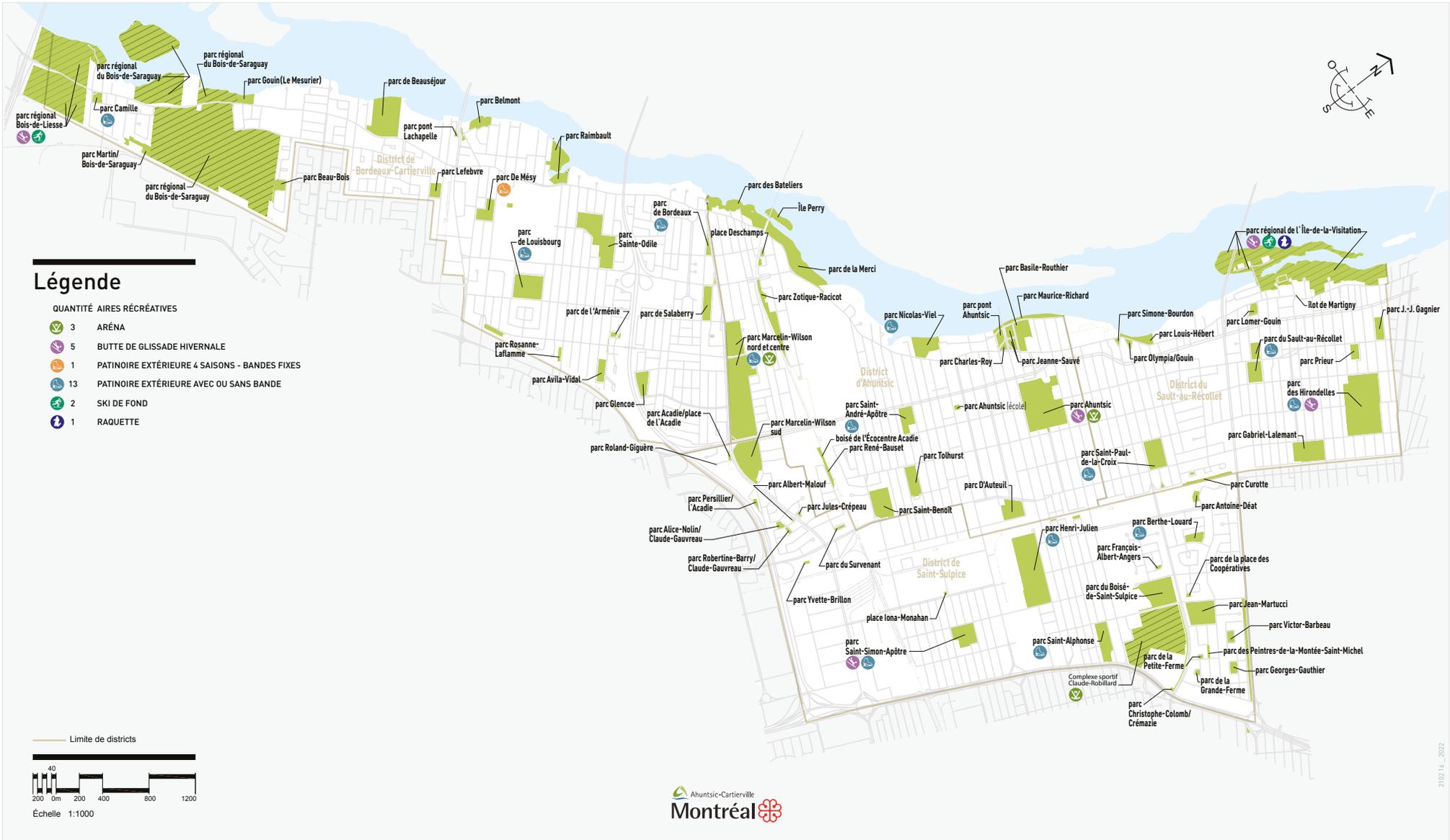
Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville • Activités et plateaux sportifs • terrains sportifs



Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville • Installations fraîcheur, jardins communautaires et espaces libres



Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Activités et plateaux sportifs • activités hivernales



2.1.7. Portrait des parcs et espaces verts

2.1.7.1. Activités récréatives

Les activités récréatives de l'arrondissement sont des équipements de dimension moyenne à modeste qui offrent une variété d'activités pour différentes catégories d'âge. On en retrouve dans plusieurs types de parcs, mais principalement dans les parcs de proximité, de voisinage, de quartier et dans les parcs-écoles. Les activités récréatives sont nombreuses. On en compte actuellement 13 types différents dans l'arrondissement et 156 au total. Les activités les plus fréquentes sont les 36 aires de jeux pour les 18 mois à 5 ans, les 30 aires de jeux pour les 5 à 12 ans, les 37 terrains de pétanque ou de bocce et les 20 terrains de jeu de palets (*shuffleboard*). La répartition de ces quatre variétés d'équipements est assez uniforme sur le territoire. Les activités uniques ou peu représentées sont d'ailleurs moins accessibles pour l'ensemble de la population.



Parc linéaire

L'évaluation des activités récréatives a été faite en fonction des critères spécifiques à chacun des types d'installations. En général, le revêtement de la surface et l'état des structures ont été évalués pour donner une cote globale. La qualité des activités récréatives de l'arrondissement est variable. On note que ceux des districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice offrent une meilleure qualité que ceux des deux autres districts. On retrouve la liste complète des activités récréatives et leur appréciation au tableau synthèse de l'inventaire.

2.1.7.2. Terrains sportifs

Dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement, on retrouve 8 types de terrains sportifs et 68 installations au total. Les plus fréquents sont les terrains de tennis (20), les terrains de soccer (18) et les terrains de baseball (15). Les autres types d'installations sont uniques ou très peu nombreux. Les terrains sportifs sont majoritairement situés dans les parcs de voisinage ou de quartier, bien que de plus petits terrains puissent se retrouver dans les parcs de proximité et les parcs-écoles. À noter que plusieurs plateaux sportifs existent sur des terrains institutionnels du territoire Ahuntsicois dont certains sont disponibles pour les organismes sportifs de l'arrondissement grâce à des ententes ou des contrats de location. Ces derniers ne font toutefois pas partie de l'analyse puisque nous n'en avons ni la propriété ni la gestion.

La répartition des terrains sportifs est plutôt inégale. En effet, le secteur central de l'arrondissement est mieux desservi que les secteurs est et ouest. Le district d'Ahuntsic compte 31 terrains sportifs, dont 15 terrains de tennis. On retrouve aussi 15 terrains sportifs dans le district de Saint-Sulpice, alors que les districts de Bordeaux-Cartierville et du Sault-au-Récollet en comptent chacun 11. Bien que peu nombreux dans ces deux districts, leur qualité est supérieure au reste du territoire.



Rugby, parc Henri-Julien

2.1.7.3. Installations aquatiques



Piscine Gabriel Lalemant.

Cette catégorie regroupe les piscines extérieures, les pataugeoires, les aires de jeux d'eau et les éléments aquatiques (étang, fontaine décorative et brumisateur). Les éléments aquatiques peuvent se retrouver dans plusieurs types de parcs étant donné leur grande variété de dimension (de très petite à très grande taille). Les aires de jeux d'eau, les pataugeoires et les piscines extérieures sont principalement situées dans les parcs de voisinage ou de quartier. La répartition des installations aquatiques est inégale au sein de l'arrondissement, les districts d'Ahuntsic et du Sault-au-Récollet étant les mieux desservis. La qualité générale des installations est assez bonne. Quelques améliorations sont déjà planifiées à court terme, ce qui devrait permettre d'atteindre la cote d'« assez adéquat » pour l'ensemble des équipements.

2.1.7.4. Activités hivernales

Les parcs et espaces verts d'Ahuntsic-Cartierville sont ouverts à l'année et offrent des activités adaptées aux différentes saisons. Nous avons dans l'arrondissement une desserte importante de patinoires extérieures, avec un total de 20 patinoires dont 1 réfrigérée, réparties dans 14 parcs. Ahuntsic-Cartierville était en 2021 l'un des arrondissements de la Ville de Montréal avec le plus grand nombre de patinoires extérieures. (3. - voir bibliographie en page 71) On dénombre aussi trois buttes de glissade dans les parcs Des Hirondelles, Ahuntsic et Saint-Simon-Apôtre. Il n'y a pas d'installation officielle pour la pratique d'autres activités hivernales telles que la raquette et le ski de fond, outre celles proposées dans les grands parcs régionaux. Il est difficile de noter la qualité de ces équipements puisqu'elle varie selon la température. Nous avons donc attribué les cotes selon la qualité de l'entretien des différents équipements au cours de la saison hivernale 2021. Les patinoires et les buttes de glissade ont toutes obtenu la cote « adéquate ».



© GUEPE

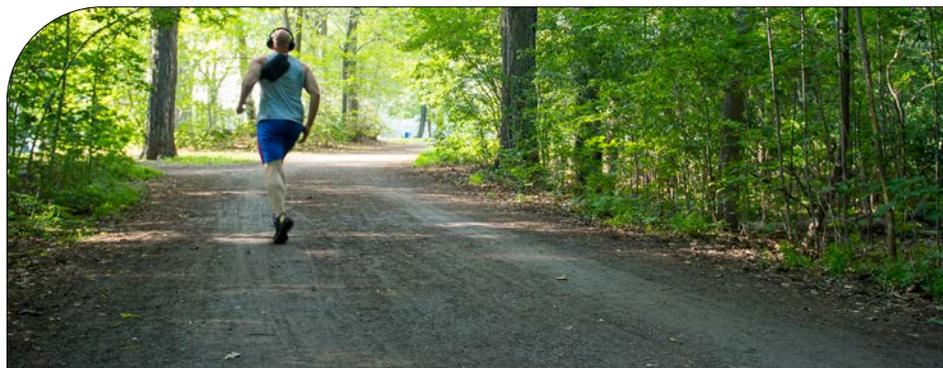
FestiGlisse.

2.1.7.5. Mobilité

L'accessibilité des parcs a été analysée selon les différents modes de transport actif et de transport en commun disponibles à proximité de ceux-ci. On pense notamment, à la présence de trottoirs et de voies cyclables, à des services de transport en commun (STM), Bixi, Communauto et à la présence d'un espace de stationnement. On remarque que les parcs des districts d'Ahuntsic et du Sault-au-Récollet obtiennent de meilleures cotes générales que les deux autres districts.

Plusieurs actions du Plan local de déplacement, adopté par l'arrondissement en 2019, permettront d'améliorer considérablement l'accessibilité aux parcs et espaces verts. En effet, l'achèvement du réseau de trottoirs, l'ajout de traverses piétonnes, la bonification du réseau cyclable, le déploiement du service Bixi sont des exemples des actions bénéfiques pour faciliter et sécuriser les déplacements dans le réseau des parcs et espaces verts de l'arrondissement.

La circulation à l'intérieur des parcs et espaces verts est quant à elle évaluée selon la qualité du revêtement des sentiers et de leur régularité de surface. Les revêtements de béton, d'asphalte et de pavé offrent une surface mieux adaptée aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour la circulation des poussettes. La largeur et la pente des sentiers représentent aussi des défis pour l'accessibilité universelle. Elles doivent favoriser une circulation fluide des personnes en fauteuil roulant. Dans chaque réaménagement de parcs et d'espaces verts, les concepteurs s'assurent de respecter les recommandations en vigueur.



Parc De Beauséjour.

2.1.7.6. Mobilier et éclairage

Le mobilier est un élément incontournable de l'aménagement des parcs et espaces verts. On en retrouve d'ailleurs dans tous les types de parcs. Il permet aux gens de prendre une pause, de manger, d'étancher sa soif, de se regrouper, de regarder un match sportif ou de bénéficier d'autres fonctions utilitaires. De plus, il est utilisé par toutes les catégories d'âge, ce qui en fait un équipement essentiel et universel. Le mobilier répertorié lors de l'inventaire des parcs est constitué de bancs, d'estrades, de fontaines à boire, de poubelles, de supports à vélos et de tables. On retrouve dans l'arrondissement plusieurs modèles fabriqués de différents matériaux. Certains parcs et espaces verts possèdent du mobilier dit « signature ». Il s'agit d'un mobilier sur-mesure ou manufacturé et choisi spécialement pour des lieux précis. Ces éléments sont particulièrement présents dans les places publiques, les parcs de quartier et les sites commémoratifs. La qualité du mobilier au sein de l'arrondissement est variable. Le district de Bordeaux-Cartierville est celui qui possède le mobilier de meilleure qualité alors que le district de Saint-Sulpice détient un mobilier dont l'état fait moins bonne figure.



Place Iona-Monahan.



Parc Des Hirondelles.

Les principes à privilégier lors de l'entretien, du remplacement et de l'ajout de mobilier sont de favoriser une unification des modèles pour présenter une signature similaire dans tous les parcs et espaces verts de l'arrondissement. Les matériaux choisis pour les bancs, les poubelles et les tables devraient être en priorité le plastique recyclé pour des questions de durabilité et de valorisation de produits recyclés. Pour les estrades, les fontaines à boire et les supports à vélos, le métal est de mise pour une question de solidité.

L'éclairage est un autre élément essentiel dans l'aménagement des parcs et espaces verts, il permet une utilisation prolongée des installations, renforce le sentiment de confort, rend les déplacements plus sécuritaires et améliore l'ambiance des parcs et espaces verts. L'inventaire réalisé en 2016, complété par des visites effectuées sur le terrain, permet d'avoir les données sur la quantité de lampadaires et les équipements qui sont éclairés dans chaque lieu. Comme pour le mobilier, on retrouve plusieurs modèles de luminaires présents dans nos

parcs et espaces verts. Dans un souci d'harmonisation, l'arrondissement privilégie l'installation de deux modèles de lampadaires, le Métropolitain et l' Urbain, lors de tout projet de remplacement ou d'ajout. Ces modèles sont issus du *Fascicule 4.0 - Éclairage, Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* émis par la Direction des transports et nous en trouvons déjà sur le territoire de l'arrondissement.

2.1.7.7. Végétation

Par leur contribution à la qualité de vie en milieu urbain, les arbres sont un atout majeur pour les villes. En plus d'améliorer la qualité de l'air ambiant et de diminuer l'impact des îlots de chaleur, les arbres jouent un rôle important sur le bien-être des citoyens et citoyennes.

L'arrondissement compte environ 9 515 arbres en zone aménagée des parcs et espaces verts. L'inventaire des arbres en zone aménagée tient compte seulement des arbres en dehors des boisés et des arbres en bordure de rues. Les arbres des boisés sont, quant à eux, comptabilisés dans d'autres catégories. En zone aménagée, on retrouve donc 3 498 arbres dans le district d'Ahuntsic, 2 210 dans le district de Bordeaux-Cartierville, 1 992 dans le district de Saint-Sulpice et 1 815 dans celui du Sault-au-Récollet.

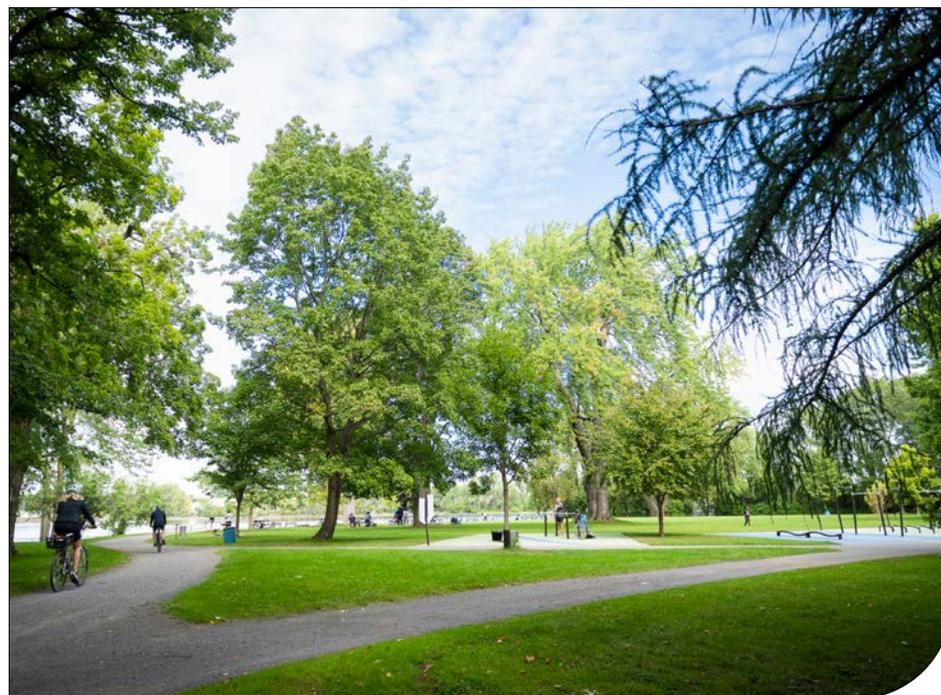
Lors de chaque projet d'aménagement, les arbres existants sont conservés le plus possible afin de maintenir la canopée dans les parcs et espaces verts. Selon les recommandations des professionnels arboricoles de l'arrondissement, certains arbres peuvent être remplacés pour cause de maladie ou de fin de vie. Enfin, une attention particulière est portée pour la bonification des plantations. À cet effet, l'emplacement des nouveaux arbres et le choix des essences sont déterminés en fonction des recommandations des professionnels arboricoles. Depuis 2022, l'arrondissement dispose d'ailleurs d'un plan maître de plantation pour guider les aménagements de plantations pendant la prochaine décennie. Cet outil permettra, entre autres, de faire des choix encore plus éclairés, afin de tendre vers une canopée plus diversifiée, résiliente et durable.



Parc Des Hirondelles.

En plus des arbres en zone aménagée, l'arrondissement compte sur son territoire 12 boisés, dont 3 sont situés dans les parcs régionaux sous la gouverne du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les neuf boisés situés dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement sont : le Boisé-de-Saint-Sulpice, le boisé des Bateliers, le boisé de la Merci, les deux boisés Marcelin-Wilson centre, le boisé De Beauséjour, le boisé Gouin (Le Mesurier), le boisé Beau-Bois et le boisé Martin/Bois-de-Saraguay. En tout, les boisés de l'arrondissement représentent une superficie d'environ 19 hectares (190 000 m²). Ces boisés sont pleinement entretenus par l'arrondissement. Deux conventions de protection à proximité de ces boisés ont été établies pour le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice, le parc des Bateliers et le parc de la Merci. L'arrondissement dispose également de deux plans de gestion pour ces trois parcs afin de lutter contre les espèces exotiques envahissantes, dont le nerprun.

Les parcs et espaces verts sont également composés de massifs, d'arbustes et de vivaces, plus souvent sous la forme de plates-bandes horticoles. Ces végétaux, attractifs pour les insectes pollinisateurs et la microfaune, sont importants pour favoriser la biodiversité, mais demeurent peu nombreux dans nos parcs en raison de l'entretien qu'ils nécessitent. D'ailleurs, lors des projets d'aménagement, ces strates végétales sont bonifiées en privilégiant les espèces à entretien minimal. Une attention particulière est aussi apportée dans le choix des végétaux de manière à encourager la biodiversité. L'évaluation des arbustes et vivaces a été réalisée lors de l'inventaire de 2016, de sorte que des changements ont donc pu avoir lieu depuis. L'état de ces végétaux est variable d'un lieu à l'autre. On remarque que les parcs et espaces verts des districts d'Ahunatic et du Sault-au-Récollet sont en assez bon état. Quant aux districts de Bordeaux-Cartierville et de Saint-Sulpice, les arbustes et vivaces de la moitié de leurs parcs et espaces verts ont été qualifiés de « peu adéquats » à « inadéquats ».



Parc de Beauséjour.

2.1.7.8. Activités maraîchères

Les jardins communautaires font partie du paysage montréalais depuis de nombreuses années.



Jardin communautaire Marcelin-Wilson.

Le Programme municipal des jardins communautaires a été adopté par la Ville de Montréal en 1975. L'engouement pour l'agriculture urbaine et l'utilisation de terrains à des fins de production potagère s'est rapidement perpétué si bien que l'on compte aujourd'hui quelque 1 000 parcelles situées dans Ahuntsic-Cartierville. L'administration poursuit son engagement de soutenir l'agriculture urbaine en offrant des jardins communautaires aux résidents et résidentes de l'arrondissement. Cette initiative favorise de bonnes pratiques maraîchères, la saine alimentation, ainsi que les bonnes habitudes de vie.

Aujourd'hui, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville propose huit jardins communautaires de proximité assurant une offre répartie sur son territoire dont plusieurs sont situés dans les parcs publics.

Les projets Au courant de l'agriculture et Cultures solidaires s'ajoutent comme jardins de production gérés par un partenaire sur le territoire de l'arrondissement. Ces projets permettent, de produire localement des fruits et légumes biologiques.

L'arrondissement souhaite intégrer dans certains de ses parcs et espaces verts des espaces nourriciers selon un concept de forêts nourricières aussi appelées forêts comestibles. Une forêt nourricière est un système de culture basé sur l'implantation d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées majoritairement vivaces et souvent comestibles. Ce système est toujours une polyculture, c'est-à-dire un agencement de plantes variées permettant à la fois d'augmenter la biodiversité en ville et d'offrir une récolte diversifiée. Suivant les principes de la permaculture, sa conception vise la création d'un écosystème durable où l'humain joue un rôle important, mais qui, à maturité, a besoin de peu de fertilisation et d'entretien pour produire une abondance de récoltes. (Guide Forêts nourricières, Wen Rolland).



Projet Au courant de l'agriculture.

2.1.7.9. Parc immobilier

Au total, 31 bâtiments font partie du parc immobilier présent dans 19 parcs de l'arrondissement. La quantité détaillée pour chaque type est la suivante : 16 chalets de parc, 3 pavillons des baigneurs, 1 pavillon d'accueil à consommation énergétique «nette-zéro», 1 bloc sanitaire et technique, 2 arénas et 8 autres bâtiments (pavillon de baseball, vestiaire et garage pour patinoire extérieure, Maison du cercle des fermières, remises, etc.)



Pavillon des baigneurs du parc Saint-Paul-de-la-Croix

La répartition des immeubles au sein de l'arrondissement est assez équitable, le district de Bordeaux-Cartierville est celui qui est le mieux desservi avec sept chalets de parcs. Les autres districts en comptent tous chacun entre deux et quatre. Les chalets de parcs sont principalement situés dans les parcs de proximité, de voisinage et de quartier. Par exemple, le parc de proximité Basile-Routhier compte un pavillon. Bien que l'offre même du parc ne soit pas grande, son emplacement en fait un secteur achalandé d'où l'importance de ce pavillon. Il est adjacent à la piste cyclable du boulevard Gouin et de la rue piétonne de l'avenue Park Stanley. De plus, il est le pavillon d'accueil

du Parcours Gouin. En contrepartie, le plus grand parc de quartier de l'arrondissement, Marcelin-Wilson, ne possède pas de chalet de parc, seulement un pavillon des baigneurs bien que son offre d'activité et l'achalandage qui en résulte soit l'un des plus importants.

L'offre dans les chalets de parc est variée. Certains ont des installations sanitaires ouvertes au public, d'autres possèdent des locaux pour les organismes communautaires et la plupart servent d'espace de rangement pour l'entretien du parc.

Les pavillons des baigneurs sont présents dans les parcs où il y a une piscine, une pataugeoire, une aire de jeux d'eau ou plusieurs de ces éléments. Ces bâtiments offrent des installations sanitaires, des vestiaires et servent également pour le matériel de fonctionnement et d'entretien des éléments aquatiques.

Plus de 80 % des bâtiments présents dans les parcs obtiennent une note « excellente » ou « très bien ». En effet, beaucoup d'investissements ont eu lieu au cours des dernières années. Le Programme aquatique de Montréal a permis de restaurer le pavillon des baigneurs du parc Saint-Paul-de-la-Croix et de planifier celui du parc Henri-Julien. Le pavillon des baigneurs à Marcelin-Wilson est actuellement en analyse et les travaux sont prévus à court terme. Seulement quatre bâtiments ont obtenu la cote « inadéquate ». Une évaluation sera faite pour définir la ou les interventions idéales pour chacun d'eux.

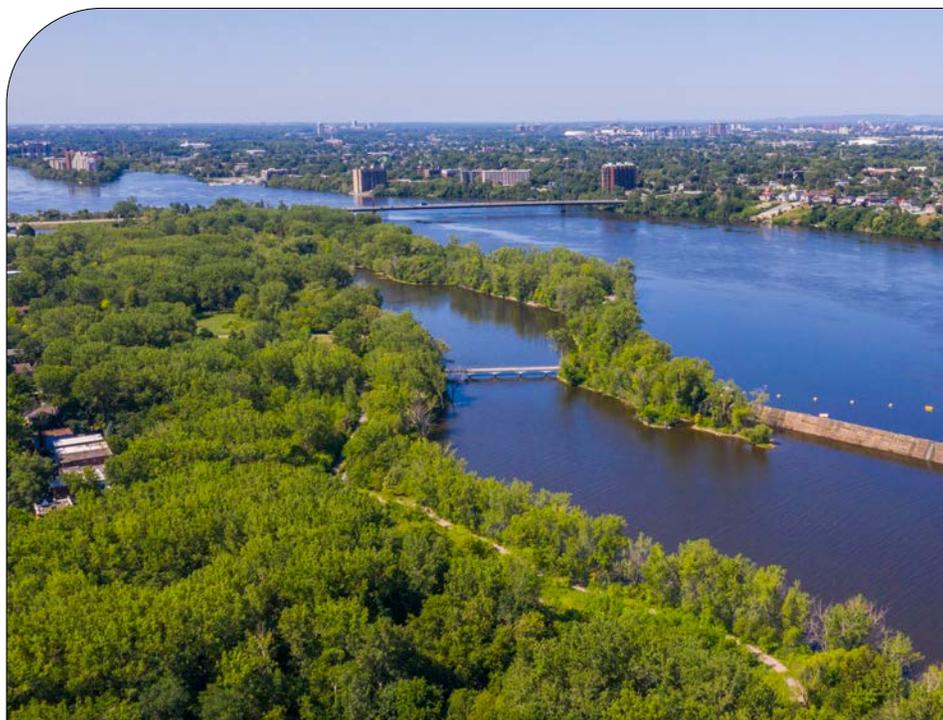
L'arrondissement se démarque grâce, entre autres, à son pavillon à consommation énergétique nette zéro qui a obtenu une note d'excellence. Ce bâtiment se distingue par son architecture, sa construction et sa technologie.

Les projets de restauration et de construction de bâtiments dans les parcs sont pilotés par l'équipe de la gestion immobilière de l'arrondissement. Chaque projet est coordonné avec les autres directions afin de bien cerner les besoins de la clientèle.

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Chalets et pavillons de parc



2.1.7.10. Grands parcs et complexe sportif Claude-Robillard



Parc régional de l'Île-de-la-Visitation

L'arrondissement a la chance d'avoir sur son territoire quatre espaces de grande envergure, soit le **parc régional de l'Île-de-la-Visitation**, le **parc régional du Bois-de-Saraguay**, le **complexe sportif Claude-Robillard** et une partie du **parc régional du Bois-de-Liesse**. Ces espaces sont sous la gouverne du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, c'est-à-dire que ce service « s'assure de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics à Montréal. Il gère aussi les installations sportives et participe à l'organisation d'événements régionaux, nationaux et internationaux. »

(4. - voir bibliographie en page 71) Les projets d'aménagements pour ces parcs régionaux et le centre sportif sont conçus et réalisés par ce service.

Les parcs régionaux du Bois-de-Saraguay et du Bois-de-Liesse se trouvent à l'extrémité ouest du district de Bordeaux-Cartierville alors que le parc régional de l'Île-de-la-Visitation est dans le district du Sault-au-Récollet à l'est de l'arrondissement. Les trois parcs régionaux sont situés le long de la rive de la Rivière-des-Prairies et sont ouverts à toute la population du lever au coucher du soleil. La programmation est variée d'un site à l'autre et les activités proposées sont la randonnée pédestre, l'observation des oiseaux, la glissade hivernale, la raquette et le ski de fond.

Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville • Grands parcs et complexe sportif Claude-Robillard



① Le parc régional du Bois-de-Liesse est composé d'un réseau de 9 km de sentiers et de deux buttes de glissade. On y trouve également deux passerelles, « dont une qui permet d'avoir une vue en plongée sur le milieu naturel. » Ce parc régional est particulièrement agréable durant l'hiver, puisqu'il offre notamment la possibilité d'observer des chouettes et des pics.

(5. - voir bibliographie en page 71)

② Le parc régional du Bois-de-Saraguay est considéré comme une forêt primitive d'une grande valeur puisqu'il s'agit de « l'un des derniers sites de la végétation qui caractérisait la région métropolitaine à l'époque de nos ancêtres. » Le parc régional possède 1,8 km de sentiers pédestres qui permet de découvrir des milieux de vie diversifiés abritant plusieurs espèces végétales et animales. (6. - voir bibliographie en page 71)

③ Le parc régional de l'Île-de-la-Visitation est au cœur du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet. On y trouve quelques éléments historiques bâtis toujours visibles, dont le moulin, l'ancien pressoir à pommes et un site industriel. Le parc dispose d'un réseau de 8 km de sentiers piétonniers et de 3 km de voies cyclables. L'hiver certains sentiers font place à des pistes de ski de fond, de randonnée et de raquette. Quelques belvédères sont accessibles le long des rives et offrent des points de vue sur la rivière des Prairies. Le parc contient également un chalet d'accueil, un stationnement et un casse-croûte le rendant très attractif.

(7. - voir bibliographie en page 71)

④ Le Complexe sportif Claude-Robillard, situé dans le district de Saint-Sulpice, est une installation majeure de la Ville de Montréal qui dessert à la fois la population et les clubs sportifs de la région par l'entremise d'organismes partenaires. Il comprend deux bâtiments, un aréna, le centre sportif, ainsi que plusieurs plateaux sportifs. On dénombre une vingtaine de plateaux sportifs intérieurs ainsi qu'un stade extérieur équipé d'une piste d'athlétisme, de 2 terrains de soccer (de surface naturelle et de surface synthétique), de 2 terrains de balle et de 12 terrains de tennis.

(8. - voir bibliographie en page 71)

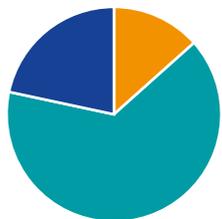
2.2. Portrait des districts de l'arrondissement

2.2.1. Ahuntsic

Démographie en bref

La population du district d'Ahuntsic est de 33 745 personnes selon le recensement de 2016, ce qui représente 25,1 % de la population de l'arrondissement.

La population totale du district est composée de :



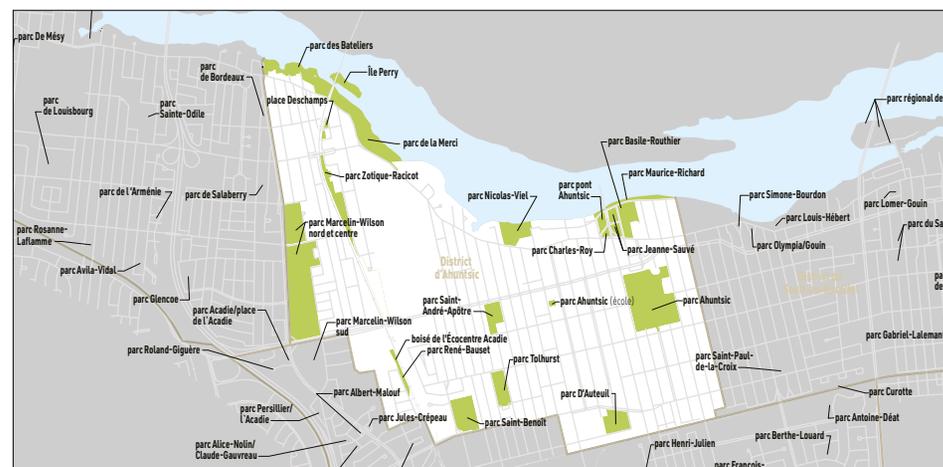
- **16 %** de jeunes de 0 à 14 ans;
- **63 %** de personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans;
- **21 %** de personnes de 65 ans et plus.



Parc Ahuntsic.

Offre

Ahuntsic est le district qui détient le troisième ratio le plus élevé de parcs et espaces verts avec 20 641 km² par 1 000 habitants et habitantes, soit un peu moins que la moyenne montréalaise. On y compte 20 parcs et espaces verts, et 3 parcs de quartier, dont le parc Marcelin-Wilson (nord et centre) qui est le plus grand parc sous la gestion de l'arrondissement. Comme il est bien desservi, ce district profite d'une forte variation des équipements récréatifs et sportifs. En revanche, il n'y a que quatre parcs de proximité ainsi que trois parcs de voisinage.



Équipements :

Activités récréatives

On y retrouve 15 aires de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans et pour ceux de 5 à 12 ans, ce qui représente 2,87 aires de jeux par tranche de 1 000 enfants. Il est à noter que près du tiers de ces aires de jeux ont besoin d'être restaurées ou remplacées (quatre cotées « peu adéquates » et une cotée « assez adéquate »). Seulement une aire de jeux pour enfants possède une surface de caoutchouc permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou utilisant une poussette. C'est le seul district où il n'y a aucune aire de barbecue. On remarque que les activités récréatives sont plus rares au nord du district, particulièrement dans l'axe du boulevard Gouin. La qualité générale des équipements récréatifs est considérée comme « assez adéquate ».

Terrains sportifs

On retrouve dans ce district les deux seuls parcs de planche à roulettes et BMX de l'arrondissement. La diversité des terrains sportifs est grande. On y retrouve 3 terrains de baseball, 3 terrains de basketball, 8 terrains de soccer et 15 terrains de tennis dont 9 se situent au parc Nicolas-Viel. La répartition des terrains sportifs est surtout concentrée dans les parcs de quartier du district. Les terrains sportifs varient en qualité. Plusieurs ont été cotés comme « peu adéquats » ou même « inadéquats » dans les parcs Marcelin-Wilson, Saint-Benoît, Saint-André-Apôtre et D'Auteuil.

Installations aquatiques

On dénombre une bonne quantité d'installations aquatiques comparativement aux autres districts, avec 4 aires de jeux d'eau, 2 pataugeoires, 1 piscine extérieure et 1 étang artificiel (interdit à la baignade). Ils sont néanmoins concentrés dans la partie sud du district. La qualité des installations aquatiques est variable. Il est à noter que l'aire de jeux d'eau du parc Marcelin-Wilson est considérée comme « peu adéquate ». Les autres installations sont toutes cotées comme « assez adéquates ».

Activités hivernales

Le district d'Ahuntsic offre 1 butte de glissade au parc Ahuntsic et 4 patinoires extérieures réparties dans 3 autres parcs.

Mobilité

Les parcs du district d'Ahuntsic sont bien accessibles compte tenu de la variété des options de transports disponibles. En effet, sur ce territoire on retrouve deux stations de métro, Henri-Bourassa et Sauvé, plusieurs circuits d'autobus, des stations Bixi et le service d'autopartage Flex de Communauto. La plupart des parcs sont bordés par des trottoirs de la Ville et quelques parcs sont adjacents aux infrastructures cyclables. La plupart des sentiers de parcs sont asphaltés, et leurs conditions sont variables, mais majoritairement acceptables. Toutefois, la voie ferrée a pour effet d'enclaver certains quartiers du district et de limiter ainsi l'accessibilité aux parcs.



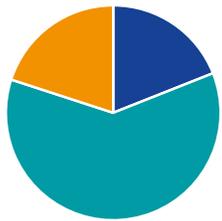
Parc Tolhurst.

2.2.2. Bordeaux-Cartierville

Démographie en bref

La population du district de Bordeaux-Cartierville est de 34 667 personnes selon le recensement de 2016, ce qui représente 25,8 % de la population de l'arrondissement.

La population totale du district est composée de :



- **19 %** de jeunes de 0 à 14 ans;
- **61 %** de personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans;
- **20 %** de personnes de 65 ans et plus.



Parc de Beauséjour.

Offre

Le ratio de parcs et espaces verts dans le district de Bordeaux-Cartierville est le plus élevé des 4 districts de l'arrondissement. En effet, on compte 44 974 m² de parcs et espaces verts par tranche de 1 000 habitants et habitantes, ce qui est largement supérieur à la moyenne de l'arrondissement et de la Ville de Montréal. Cet atout est surtout dû à la présence de deux grands parcs régionaux à l'extrémité ouest de l'arrondissement. Au total, on dénombre 22 parcs et espaces verts dans Bordeaux-Cartierville. Le district est bien desservi avec deux parcs de quartier bien que leur superficie soit plus petite que la moyenne et que la proximité du parc de quartier Marcelin-Wilson dessert également une partie des résidents et résidentes du district de Bordeaux-Cartierville. De plus, leur situation géographique favorise les citoyens et citoyennes du secteur central entre le boulevard Saint-Germain et la rue Lachapelle.



Équipements :

Activités récréatives

C'est le district avec le plus grand nombre d'aires de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans. Au total, on dénombre 20 installations, pour un ratio de 2,97 installations par tranche de 1 000 enfants. La qualité des aires de jeux est variable, puisque 8 sont considérées comme « adéquates » et que les 12 autres auraient besoin d'interventions à court, moyen ou long terme. On note une bonne diversité des activités récréatives dans ce secteur avec 1 aire de barbecue, 2 aires de jeux libres, 1 aire de mise en forme, et des terrains de croquet, de fer, de pétanque, de bocce et de jeu de palets (*shuffleboard*). On ne retrouve pas de parc à chiens dans ce secteur. En général, l'offre d'activités récréatives de ce district n'est pas de bonne qualité, car la majorité des activités est classée comme « assez ou peu adéquate » et la plupart des équipements du parc Avila-Vidal est jugé « inadéquat ».

Terrains sportifs

Le district de Bordeaux-Cartierville dénombre peu de terrains sportifs : 1 terrain de baseball, 4 de basketball, 3 de soccer, 1 de tennis et 2 de volleyball. Leur répartition est inégale dans ce secteur, car les terrains sont tous concentrés au centre du district, soit entre le boulevard Laurentien et la rue Marsan, sauf pour le terrain de tennis du parc Camille. La qualité des terrains sportifs est assez bonne. Un seul d'entre eux est considéré comme « peu adéquat ».

Installations aquatiques

Les installations aquatiques extérieures sont peu nombreuses avec 2 aires de jeux d'eau et 1 pataugeoire. Elles sont également concentrées dans la partie centrale du district. Leur qualité est toutefois considérée comme « très bonne ».

Activités hivernales

On dénombre en tout 5 patinoires extérieures, dont 1 réfrigérée. C'est le seul district de l'arrondissement avec une patinoire réfrigérée. Il y a aussi 1 butte de glissade dans ce district.

Mobilité

L'accessibilité des parcs est plus difficile dans ce district, surtout dans la partie ouest. Les liens cyclables sont peu nombreux et sont concentrés sur les artères principales (Gouin, Jean-Bourdon, O'Brien, Dudemaine et de Louisbourg). Dans plusieurs cas, il s'agit plutôt de chaussées désignées. Le secteur comporte très peu de stations de Bixi. On dénombre quelques circuits d'autobus, mais aucune station de métro. Certains parcs n'ont pas de trottoirs qui les bordent. L'état des sentiers à l'intérieur des parcs est quant à lui variable. Quelques parcs ont des sentiers de poussière de roches et sont moins accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou circulant avec une poussette.



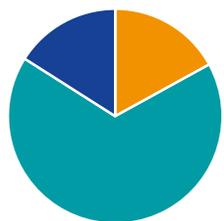
Parc Raimbault.

2.2.3. Saint-Sulpice

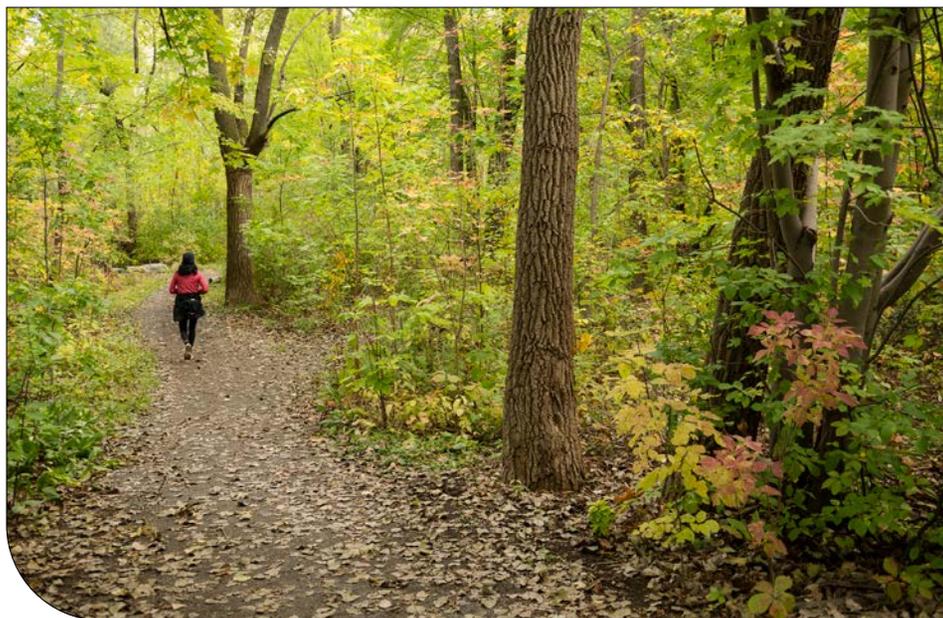
Démographie en bref

La population du district du Saint-Sulpice est de 35 693 personnes selon le recensement de 2016, ce qui représente 26,6 % de la population de l'arrondissement.

La population totale du district est composée de :



- **17 %** de jeunes de 0 à 14 ans;
- **67 %** de personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans;
- **16 %** de personnes de 65 ans et plus.



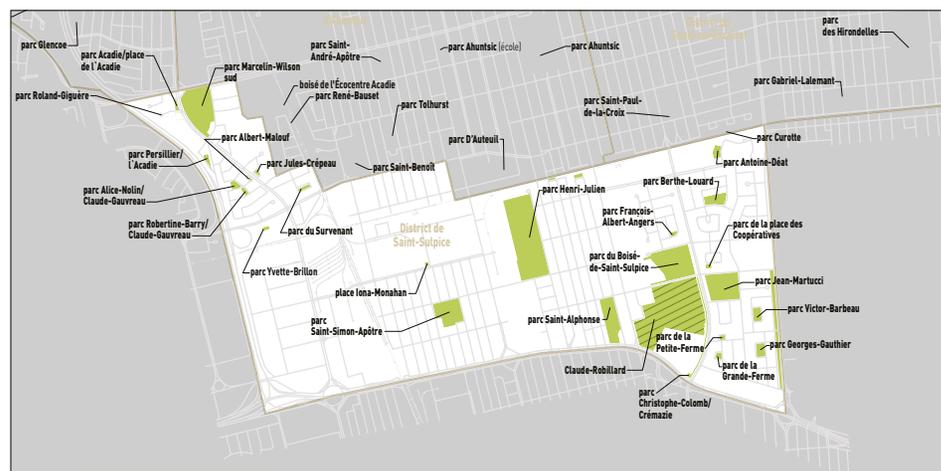
Parc du boisé-de-Saint-Sulpice.

Offre

Saint-Sulpice est le district le plus peuplé, mais aussi celui dont le ratio est le plus faible avec 14 978 m² de parcs et espaces verts par 1 000 habitants et habitantes (si on inclut le terrain du Complexe sportif Claude-Robillard, ce ratio s'élève à plus ou moins 97 700 m² par 1 000 habitants et habitantes). On y retrouve seulement un parc de quartier. La plupart sont des parcs de proximité, de voisinage et des îlots de voirie. La vocation dominante dans ce district est la détente. Les parcs sont majoritairement concentrés dans la partie est du district, alors que la partie ouest est principalement occupée par le secteur de l'emploi au District central. C'est d'ailleurs le secteur où l'on retrouve la plus forte concentration d'îlots de chaleur de l'arrondissement.

(9. - voir bibliographie en page 71)

On dénombre quelques parcs de petites tailles et îlots de voirie dans le quadrilatère Henri-Bourassa, Sauvé, l'Acadie et l'autoroute 15 qui est le secteur le plus densément peuplé de l'arrondissement (Atlas sociodémographique, recensement de 2016). À noter que la proximité avec le nouveau parc Frédéric-Back est un atout majeur pour les résidents et résidentes du secteur et du district en général.



Équipements :

Activités récréatives

Le district de Saint-Sulpice possède 18 aires de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans et obtient le meilleur ratio de l'arrondissement avec 3,05 aires de jeux par tranche de 1 000 enfants. Les aires de jeux sont de qualité « adéquate » ou « assez adéquate » pour l'ensemble des équipements. Il n'y a aucun parc à chiens. Une grande quantité de parcs et espaces verts possèdent peu ou pas d'équipements récréatifs ou sportifs. L'appréciation des activités récréatives est plutôt bonne, seulement trois parcs ont des équipements « peu adéquats ».

Terrains sportifs

Les 15 terrains sportifs du district sont répartis dans 5 parcs, dont le parc Henri-Julien qui en compte 10. Ils sont majoritairement situés dans le secteur à l'est du boulevard Saint-Laurent. C'est dans ce district que l'on retrouve le seul terrain de rugby de l'arrondissement et c'est le district qui compte le plus de terrain de baseball (6). On dénombre deux terrains de soccer dont un en mauvais état et l'autre en cours de réfection. L'état général des terrains sportifs est considéré comme plutôt bon, puisque la plupart d'entre eux sont jugés « assez adéquats ». Toutefois, quatre terrains obtiennent la mention « peu adéquat » ou « inadéquat ».

Installations aquatiques

On compte peu d'installations aquatiques extérieures, seulement 2 aires de jeux d'eau, 1 pataugeoire, 1 brumisateur et une fontaine décorative. La qualité des installations aquatiques varie, mais est généralement « assez adéquate ».

Activités hivernales

Le district compte 6 patinoires extérieures situées dans 4 différents parcs. Il y a 1 butte de glissade.

Mobilité

Les parcs et espaces verts sont moyennement bien desservis par les transports actifs. Il y a peu d'aménagements pour les cyclistes en dehors des artères principales. Aussi, on trouve dans ce district beaucoup d'îlots de voirie sans trottoirs qui les bordent, ce qui les rend peu accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou utilisant des poussettes. En revanche, le district est assez bien desservi par les transports en commun et les services de transport partagé. Toutefois, un secteur situé dans l'ouest du district est moins bien desservi. Il serait intéressant d'ajouter des stations Bixi à proximité des parcs. Lorsqu'il y a des sentiers à l'intérieur des parcs et espaces verts, ils sont majoritairement asphaltés et sont en bonne condition. Seulement trois parcs ont une cote « peu adéquate » pour la circulation interne.



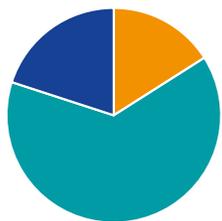
Parc Henri-Julien.

2.2.4. Sault-au-Récollet

Démographie en bref

La population du district du Sault-au-Récollet est de 30 140 personnes selon le recensement de 2016, ce qui représente 22,5 % de la population de l'arrondissement.

La population totale du district est composée de :



- **16 %** de jeunes de 0 à 14 ans;
- **64 %** de personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans;
- **20 %** de personnes de 65 ans et plus.



Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Offre

Le district du Sault-au-Récollet est le moins peuplé de l'arrondissement, il compte 15 parcs et espaces verts avec un ratio de 22 618 m² de parcs et espaces verts par 1 000 habitants et habitantes. On dénombre sur ce territoire 3 parcs de quartier dont 2 sont de petite taille, soit moins de 50 000 m². Ces parcs et espaces verts ont comme principales vocations la détente et la récréation. On retrouve 1 seul parc à vocation sportive et 6 parcs de proximité, mais 1 seul parc de voisinage dans ce secteur. Il y a un manque de parcs dans le secteur plus à l'ouest, entre la rue Saint-Charles et l'avenue Papineau. La berge est bien desservie, puisqu'on y retrouve le parc régional de l'Île-de-la-Visitation, le jardin communautaire du Sault-au-Récollet et le parc Louis-Hébert.



Équipements :

Malgré la petitesse du district, on retrouve une grande diversité d'équipements. Puisque l'offre de parcs est plus faible dans la partie ouest du district, la répartition des équipements est également non uniforme.

Activités récréatives

On dénombre 13 aires de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans. C'est le district qui obtient le plus faible ratio avec 2,66 aires de jeux par tranche de 1 000 enfants. La qualité des aires de jeux est moyennement basse, car 1 seule obtient la cote « adéquate ». Les autres sont cotées comme « assez adéquates » ou « inadéquates ». C'est le seul district qui comporte 1 aire de jeux pour les 12 à 17 ans. On retrouve aussi 1 aire de mise en forme pour les adultes. On dénombre également 1 parc à chiens et 2 aires de barbecue. La qualité des activités récréatives est moyennement adéquate, et leurs équipements sont particulièrement en mauvais état dans les parcs Sault-au-Récollet et Lomer-Gouin.

Terrains sportifs

Aux 5 terrains de soccer du district s'ajoute le seul terrain de football de l'arrondissement. Les terrains de soccer sont majoritairement situés au parc des Hirondelles. Il est à noter que 4 d'entre eux sont considérés comme « peu adéquats ». Le parc Saint-Paul-de-la-Croix compte 4 des 5 terrains de baseball du district et tous sont en bon état.

Installations aquatiques

Le district est bien desservi quant aux installations aquatiques extérieures. On compte 3 aires de jeux d'eau, 2 pataugeoires, 1 piscine extérieure et 1 fontaine décorative. Mis à part l'aire de jeux d'eau au parc Sault-au-Récollet, elles sont toutes en bon état.

Activités hivernales

On dénombre 1 butte de glissade au parc des Hirondelles et 5 patinoires extérieures réparties dans 3 parcs du district.

Mobilité

Les parcs du district du Sault-au-Récollet sont passablement accessibles. En effet, la plupart des parcs sont accessibles par voie cyclable et la majorité ont des trottoirs au pourtour et une entrée charretière. On retrouve plusieurs circuits d'autobus, des stations Bixi et le service d'autopartage Flex de Communauto dans le district. Les sentiers des parcs sont pour la plupart asphaltés et leur condition est variable, mais majoritairement acceptable.



Parc St-Paul-de-la-Croix.

2.3. Sommaire des besoins

2.3.1. Besoins en parcs et en équipements

La collecte des besoins est une étape cruciale pour établir un diagnostic et ainsi définir les principes et orientations qui conduiront à l'établissement d'un plan d'action. Parmi les besoins exprimés par les membres du comité technique, les grands thèmes suivants ressortent :

- Valoriser et varier les activités hivernales;
- Varier les plateaux sportifs et favoriser le déploiement d'installations pour les sports émergents;
- Diminuer l'entretien de certaines zones végétalisées (moins de tonte de gazon, plus d'espaces en biodiversité, etc.);
- Conserver des aires de jeux libres (surface gazonnée en plaine) dans les parcs.

Lors des nombreuses consultations réalisées par l'arrondissement depuis 2018, les citoyens et citoyennes se sont dits assez satisfaits de l'offre existante. Néanmoins, la population du territoire a également fait ressortir les besoins suivants :

- Ajouter des équipements récréatifs, sportifs, aquatiques et hivernaux dans les parcs;
- Accentuer l'aspect culturel dans les parcs, en organisant et en proposant des activités et de l'animation durant les quatre saisons;
- Améliorer l'aménagement général des parcs (mobiliers urbains, installation sanitaire, sécurité, éclairage et entretien);
- Protéger la biodiversité et valoriser la nature, la faune, la flore et les berges;
- Améliorer l'accessibilité des parcs : favoriser l'accès par des modes de transports actifs et sécuritaires, étendre les heures d'ouverture des chalets, favoriser les activités gratuites et créer des espaces accessibles universellement;
- Encourager la cohabitation entre les usagers.

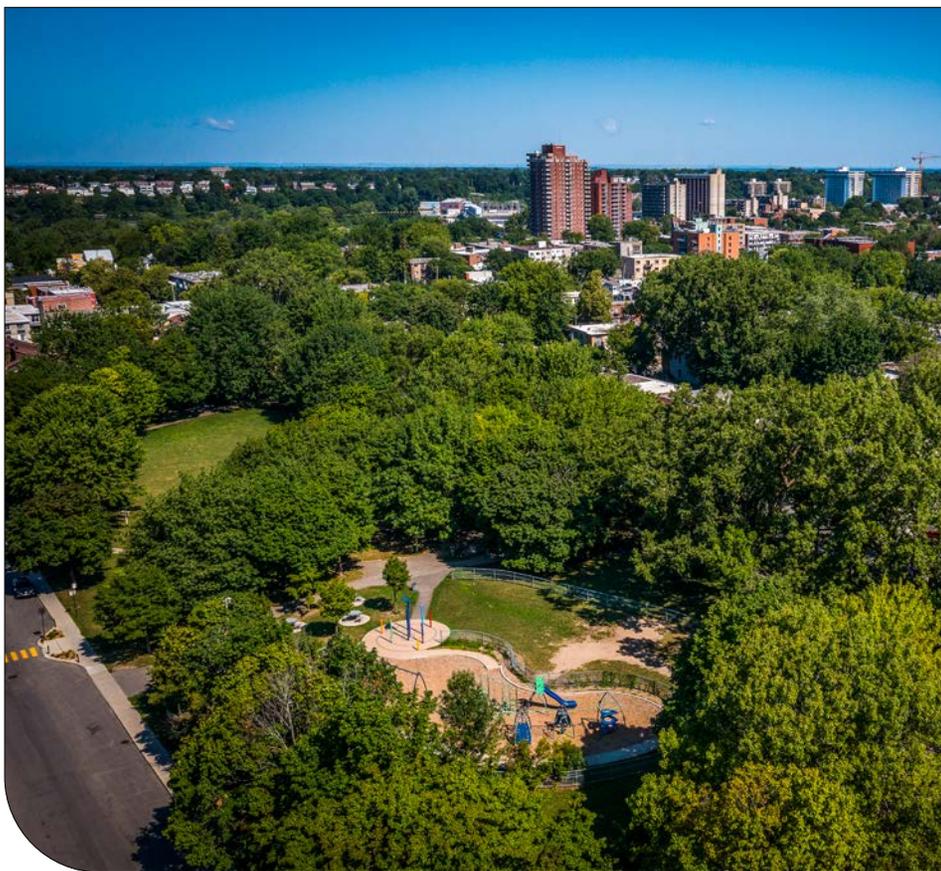


Parc Ahuntsic.

3 Vision et orientations

3.1. Vision

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaît l'importance et le rôle des parcs et espaces verts. Ces espaces publics sont au cœur de la vitalité des quartiers et font partie intégrante de ces milieux de vie. L'arrondissement s'engage à créer un réseau de parcs et espaces verts solide, accessible, sécuritaire et offrant un milieu de vie de qualité exceptionnelle à toutes les générations et à toutes les communautés de son territoire.



Parc J.-J.-Gagnier.

3.1.1. Huit orientations

① Positionner les usagers et usagères au centre de la conception

L'arrondissement souhaite organiser des consultations publiques afin de bien cibler les besoins de la population pour amorcer avec elle la réflexion concernant le réaménagement des parcs et espaces verts. Des séances de rétroaction pour présenter les aménagements proposés à la suite des consultations sont également souhaitables pour chaque projet.

② Planifier et développer les parcs en s'inspirant des principes de développement durable (plan de transition écologique de l'administration locale 2019-2021, plan climat 2030, etc.)

L'arrondissement souhaite contribuer à la vision du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 en répondant aux priorités et aux objectifs qui s'appliquent pour chaque étape d'un projet.

③ Maintenir et améliorer la qualité et la sécurité des aménagements

L'arrondissement souhaite procéder au réaménagement des parcs et espaces verts les plus désuets afin de conserver la quantité et la variété d'équipements disponibles sur son territoire. Les équipements vieillissants existants devront être réparés ou remplacés, et ce, selon l'évaluation qui sera faite en amont de chaque projet.

4 Favoriser l'appropriation des parcs et espaces verts par des aménagements répondant aux besoins de toutes les clientèles

L'arrondissement veut créer des aménagements à l'image de la démographie de l'arrondissement en prenant en compte les besoins propres de chaque personne en raison de son sexe, sa classe sociale, sa situation de handicap, son âge, son origine ethnique, son orientation sexuelle et son identité de genre sur la base de l'Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

L'arrondissement souhaite éviter de compartimenter les différentes activités proposées et préconise plutôt une cohabitation des diverses clientèles à travers l'usage qu'elles feront des équipements. (10. - voir bibliographie en page 71) De plus, les aménagements devront viser l'accessibilité universelle.

5 Assurer un accès équitable à des équipements diversifiés et de proximité pour les citoyens et les citoyennes de chacun des districts

L'arrondissement souhaite bonifier son offre d'équipements sur le territoire afin de s'assurer une répartition juste de ceux-ci. Les nouveaux équipements doivent également être complémentaires à ceux existants.

6 Accroître l'accessibilité et la connectivité des parcs tout en favorisant le transport actif entre ceux-ci

L'arrondissement souhaite intégrer davantage d'infrastructures qui facilitent les déplacements actifs entre les parcs et espaces verts. Notamment en offrant du mobilier et des sentiers adaptés aux différents modes de transport. Un travail de collaboration avec les différents services de l'arrondissement doit être poursuivi afin de répondre au besoin de transit entre les espaces.

7 Produire un plan d'ensemble pour chacun des grands parcs de quartier facilitant les interventions ponctuelles

L'arrondissement souhaite planifier le réaménagement de ses grands parcs pour harmoniser les futures interventions avec le paysage, la fonction et la vision prévues pour chacun d'eux. Une réflexion globale de ces lieux est nécessaire pour guider les réaménagements qui s'étalent sur plusieurs années.

8 Participer au développement d'une forêt urbaine diversifiée, résiliente et durable afin de tendre vers une biodiversité équilibrée

L'arrondissement souhaite accroître la canopée en plantant davantage d'arbres dans ses parcs et espaces verts. Ces nouvelles plantations doivent être sélectionnées en tenant compte des orientations du [Plan maître de plantation](#) élaboré par le Service des parcs de l'arrondissement.

4 Plan d'action

4.1. Méthodologie de priorisation des interventions

Le plan d'action élaboré pour ce plan directeur a pour objectif de cibler les parcs et espaces verts où des interventions sont souhaitables et d'établir un ordre de priorité.

Le niveau de désuétude des parcs et espaces verts est un des éléments les plus importants dans le choix des lieux qui doivent être inclus au plan d'action. En effet, comme l'offre des parcs et espaces verts est plutôt bonne sur l'ensemble du territoire d'Ahuntsic-Cartierville, il est important de miser sur un maintien des actifs. D'autres éléments ont également été pris en considération comme la répartition sur le territoire, la densité de la population, les possibilités d'ajout d'équipements, les observations sur le terrain et les besoins des citoyens et citoyennes exprimés lors de consultations publiques. Par ailleurs, une réflexion quant à la répartition des infrastructures a été réalisée et lorsqu'il y avait des carences ou absences dans un parc, elles ont été proposées et incluses dans le plan d'action. Elles apparaissent en surlignage orangé dans le tableau synthèse du plan d'action 2023-2031.

4.1.1. Échéancier de mise en œuvre

Le plan d'action est prévu sur un horizon de neuf ans, entre 2023 et 2031. Les projets sont planifiés selon leur degré de priorité, soit à court, à moyen ou à long terme. On peut trouver aussi quelques lieux qui ont un potentiel de développement dans chaque degré de priorité.

- **Court terme (0 à 5 ans)** : les parcs et espaces verts qui sont globalement en mauvais état et où les interventions sont plus urgentes.
- **Moyen terme (5 à 10 ans)** : les parcs qui sont présentement dans un état global passable et dont les interventions ne sont pas urgentes, mais souhaitables dans un délai raisonnable.
- **Long terme (>10 ans)** : les parcs qui sont présentement dans un état global acceptable, mais dont des interventions sont à prévoir puisque leur fin de vie utile arrivera d'ici la fin de cette période.

4.1.2. Contexte de réalisation

Au cours des sept dernières années, l'arrondissement a réalisé environ 30 M\$ de travaux dans ses parcs et espaces verts. Afin d'élaborer un plan d'action réaliste, l'arrondissement doit tenir compte de certaines variables connues qui posent des limites et des possibilités d'amélioration sur la quantité de projets réalisables. Voici la liste des principales préoccupations :

Ressources humaines :

L'équipe de travail de la Division des études techniques pour les projets réalisés dans les parcs et espaces verts est normalement constituée de deux architectes paysagistes et d'un agent technique en architecture de paysage.

Temps de réalisation des projets :

Il est important de prendre en considération le temps nécessaire pour franchir toutes les étapes d'un projet, de la préparation des consultations publiques à la réalisation en chantier. Une bonne planification avec le plan d'action proposé permettra d'organiser les échéances propres à chaque projet. Les principales étapes du cycle d'un projet sont la consultation publique, la confection du programme fonctionnel technique, la conception des plans préliminaires, la rétroaction publique, la rédaction des plans et devis, la période d'appel d'offres et la réalisation des travaux.

Programmes de financement :

La Ville de Montréal propose des programmes de financement disponibles aux arrondissements pour des projets particuliers. L'arrondissement a d'ailleurs déjà bénéficié de subventions dans le cadre des programmes suivants : [Programme des installations sportives extérieures](#) (PISE), [Programme aquatique Montréal](#) (PAM), [Métropole amie des aînés](#) (MADA), [Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux](#) (PRVPL), [Programme du Plan de l'Eau](#). En élaborant un plan d'action, il sera plus facile pour l'arrondissement de cibler les projets qui répondent aux programmes proposés et ainsi saisir des possibilités de financement.

L'entretien des parcs et espaces verts :

Une fois l'aménagement d'un parc ou d'un espace vert complété, l'arrondissement doit prendre en charge l'entretien de celui-ci. Les opérations d'entretien sont vitales pour la pérennité des installations. Cet entretien nécessite une somme allouée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement en plus de la main-d'œuvre pour exécuter les tâches. Une fois de plus, la planification du plan d'action à court, à moyen et à long termes permet de prévoir les besoins et de faire les ajustements nécessaires.



Travaux d'entretien

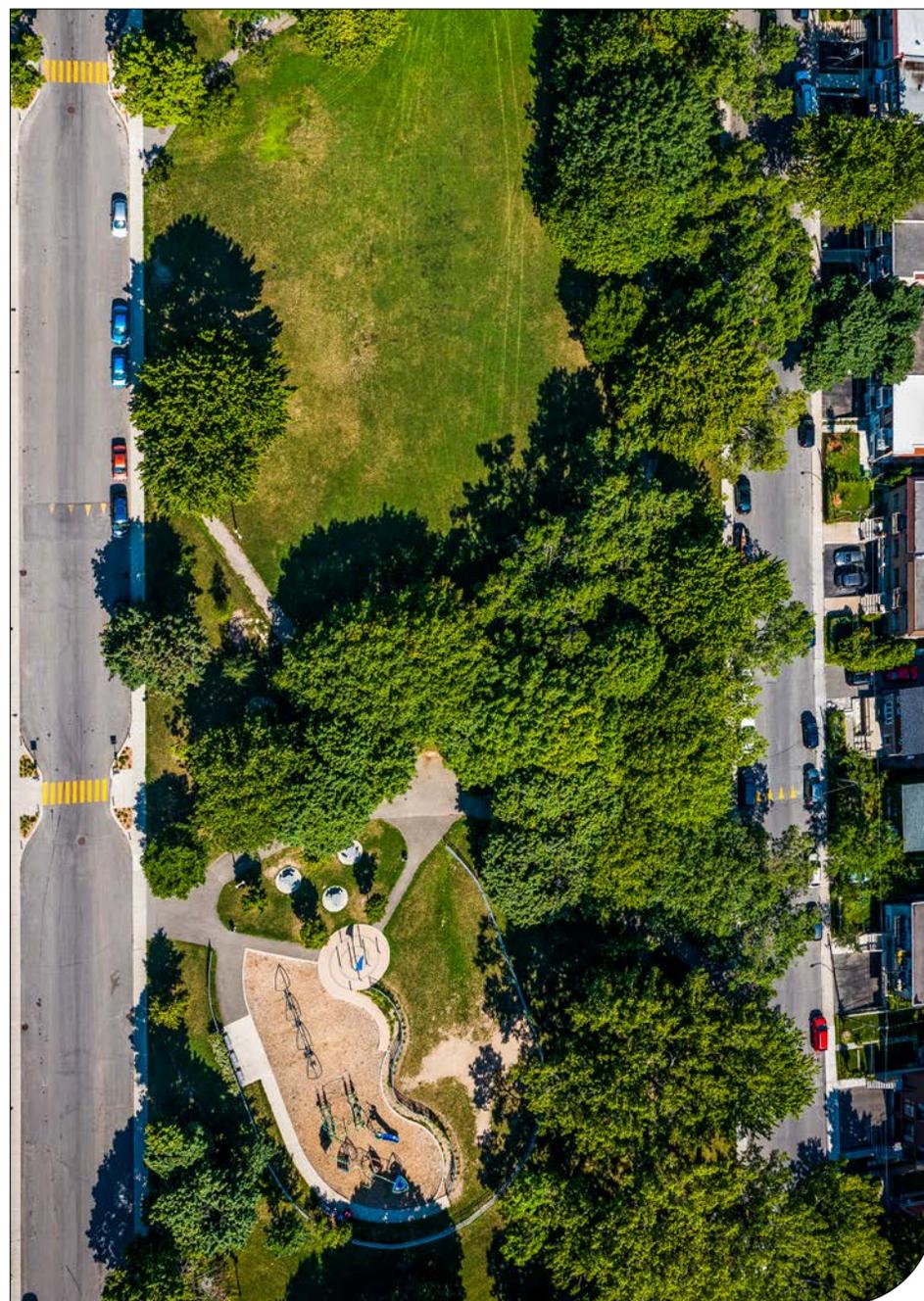
4.2. Présentation des fiches de parcs

Des fiches ont été créées pour les parcs et espaces verts de l'arrondissement à l'exception des grands parcs régionaux, du complexe sportif Claude Robillard et des jardins communautaires. On retrouve au total 72 fiches de parcs détaillées à l'annexe 5.2. Ces fiches permettent, entre autres, de regrouper l'information préliminaire nécessaire lors du réaménagement de ces espaces.

Chaque fiche contient les informations suivantes : nom, typologie, vocation, superficie, travaux récents, s'il y a lieu, photo aérienne, rapport de consultation publique, Parcours Gouin et Plan de développement des parcs en berges de la rivière des Prairies. Ensuite est présenté l'inventaire* détaillé des composantes du parc décrivant les types d'équipements, leur quantité, une brève description et une appréciation qualitative pour chacun d'eux. Cette appréciation est à la base du système de priorisation mis en place pour orienter les interventions. Selon la note obtenue, les parcs et espaces verts se sont vus attribuer un niveau de priorité à court, à moyen ou à long terme.

Seules les composantes dont l'équipe des études techniques a le mandat d'intervenir ont été retenues pour le système de pointage, c'est-à-dire que les activités récréatives, les terrains sportifs, les installations aquatiques, les activités hivernales, la circulation, le mobilier et l'éclairage font partie du calcul pour l'obtention de la note globale. Cependant, les composantes des jardins communautaires et des bâtiments ne sont pas prises en considération dans l'évaluation.

** Les données des fiches de parcs sont issues de l'inventaire produit par l'équipe des études techniques en 2016. Les parcs et espaces verts qui ont fait l'objet de travaux ont été revus au printemps 2021 et leur fiche a été mise à jour. À noter qu'il peut y avoir des différences entre l'inventaire et la réalité sur le terrain puisque l'usage des installations génère des bris et que des opérations d'entretien sont effectuées par nos équipes chaque année.*



Parc J.-J. Gagnier.

4.3. Priorité d'intervention

Regroupée par district, la liste des lieux suivants détermine le niveau de priorisation des parcs et espaces verts. Ils sont énumérés selon l'ordre de priorité attribué à chacun (court, moyen, ou long terme). Les parcs indiqués en vert n'ont pas d'intervention prévue dans le plan d'action 2023-2031 autre que l'entretien ou des réfections mineures puisqu'ils ont une appréciation globale satisfaisante.

Ahuntsic

- Zotique-Racicot (en cours en 2023)
- Saint-Benoît
- Saint-André-Apôtre
- ● Marcelin-Wilson Nord et Centre
- ● Des Bateliers
- D'Auteuil
- Tolhurst
- Maurice-Richard
- Ahuntsic
- Île Perry
- Basile-Routhier
- De la Merci
- Jeanne-Sauvé/Pont Ahuntsic/ Charles-Roy
- Deschamps
- Boisé de l'Écocentre Acadie
- Nicolas-Viel
- René-Bauset
- École Ahuntsic

Bordeaux-Cartierville

- Avila-Vidal
- Rosanne-Laflamme
- De Mésy
- Lefebvre
- ● De Bordeaux
- De Louisbourg
- Glencoe
- De Salaberry
- Sainte-Odile
- De l'Arménie
- Belmont
- De Beauséjour
- Pont Lachapelle
- Rimbault
- Camille
- Martin/Bois-de-Saraguay
- Gouin (Le Mesurier)
- Beau-Bois

Saint-Sulpice

- Saint-Simon-Apôtre (en cours en 2023)
- ● Henri-Julien
- ● Saint-Alphonse
- ● Jean-Martucci
- Berthe-Louard
- Roland-Giguère
- ● Marcelin-Wilson Sud
- Yvette-Brillon
- Alice-Nolin/Claude-Gauvreau
- De la Grande-Ferme
- François-Albert-Angers
- Robertine-Barry/Claude-Gauvreau
- Du Survenant
- Georges-Gauthier
- Victor-Barbeau
- Antoine-Déat
- Du Boisé-de-Saint-Sulpice
- Place des coopératives
- Jules-Crépeau
- De la Petite-Ferme
- Persillier/l'Acadie
- Albert-Malouf
- Iona-Monahan
- Christophe-Colomb/Crémazie
- Des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel

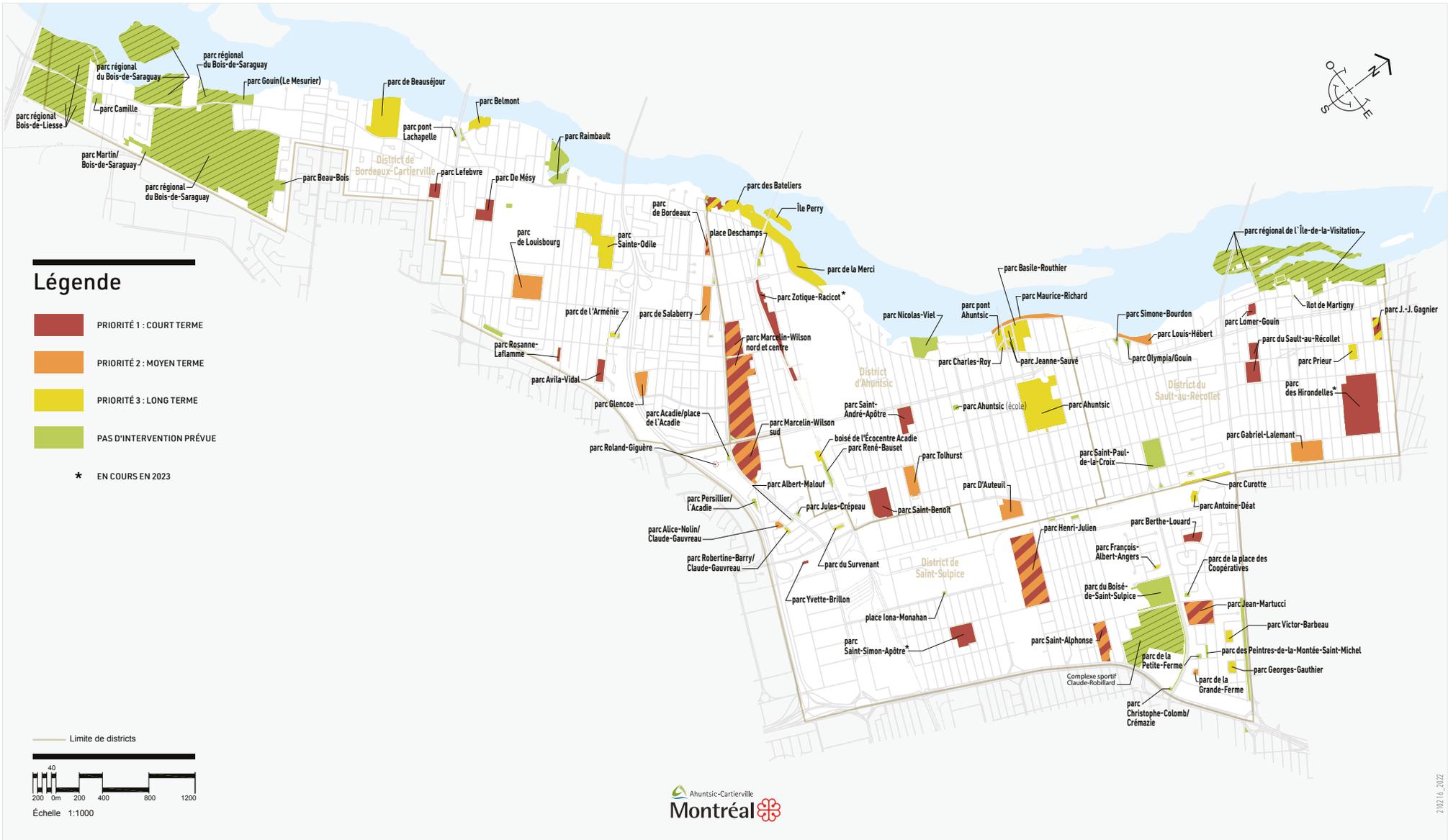
Sault-au-Récollet

- Des Hirondelles – Secteurs Sauvé et Fleury (en cours en 2023)
- Sault-au-Récollet
- Lomer-Gouin
- ● J.-J. Gagnier
- Louis-Hébert
- Gabriel-Lalemant
- Curotte
- Prieur
- Simone-Bourdon
- Olympia/Gouin
- Saint-Paul-de-la-Croix
- Îlot De Martigny

Légendes de priorité d'intervention

- court terme
- ● moyen terme
- ● long terme
- pas d'intervention prévue

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville • Synthèse des interventions



5

Annexes

5.1. Types de mobilier

Consultez le document PDF



5.2. Fiches de parcs par district

Consultez le document PDF



6 Bibliographie et références

1. Extrait de www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/typologie-des-parcs/
Page 13.
1. Extrait de <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/UN%20Habitat%20UPCL%2014-02624%20-%20Combine.pdf>
Page 17.
2. Extrait de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,94909650&_dad=portal&_schema=PORTAL
Page 37.
3. Extrait de <https://montreal.ca/unites/service-des-grands-parcs-du-mont-royal-et-des-sports>
Page 44.
4. Extrait de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,143290742&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=72&sc=4
Page 46.
5. Extraits de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,143290742&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=75&sc=4
6. Extraits de <https://montreal.ca/lieux/parc-nature-de-lile-de-la-visitation>
7. Extraits de <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93558&type=bien>
Page 46.
8. Extrait de <https://montreal.ca/lieux/ complexe-sportif-claude-robillard>
Page 46.
9. Extrait de <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-temperature-de-surface/resource/82a3e8be-45d2-407e-8803-fcc994830fcc>
Page 51.
10. Extrait de https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/9-ads.pdf
Page 57.

montreal.ca/ahuntsic-cartierville

